

En dépit des appels à l'unité de Ryan et Lévesque

La partisanerie divise le Québec

Malgré les appels à l'unité lancés par MM. René Lévesque et Claude Ryan, il apparaît clairement qu'on n'a pas réussi à élever le débat entourant le rapatriement de la constitution au-dessus des partis politiques.

Dans une moindre mesure, on n'a pas



Michel David

pu non plus le dégager des clivages linguistiques.

C'est une des grandes conclusions qui se dégagent du sondage réalisé cette semaine par la maison SORECOM pour le compte du SOLEIL et du quotidien The Gazette. Notons cependant que le sondage a été effectué au début de la semaine, donc avant que ne s'engage le débat d'urgence à l'Assemblée nationale.

Lignes de parti

C'est au niveau des moyens à prendre pour s'opposer au projet Trudeau que se manifestent davantage les considérations partisans.

Ainsi, 72 pour 100 des péquistes et 55 pour 100 des francophones auraient été d'accord avec le déclenchement éventuel d'un référendum québécois pour trancher le débat sur le rapatriement de la cons-

LE SOLEIL — de pair avec The Gazette — a commandé à SORECOM un sondage relatif au tout récent avis de la Cour suprême sur la démarche unilatérale du gouvernement Trudeau en vue de rapatrier la constitution. Michel David, chroniqueur politique au Parlement de Québec, analyse ici les résultats de ce sondage en regard des derniers événements.

titution, mais 57 pour 100 des libéraux et 64 pour 100 des anglophones sont contre.

Ces derniers seraient cependant favorables à un référendum pancanadien organisé par le gouvernement fédéral, une idée qui rallie également une large majorité de péquistes (67 pour 100) et de francophones (59 pour 100).

Alors que 54 pour 100 des péquistes accepteraient que le gouvernement québécois déclenche une élection générale sur le projet Trudeau, une proportion identique de libéraux s'y oppose. Ce sont surtout les libéraux francophones qui rejettent cette idée, puisque au total, 48 pour 100 des anglophones seraient en faveur d'une élection contre 44 pour 100 de francophones.

La grande crainte des députés qui se sont prononcés contre la motion gouvernementale, hier, à l'Assemblée nationale, était de se voir embarquer dans le "train pour l'indépendance" du Parti québécois sans pouvoir en descendre. Il semble que bon nombre de leurs électeurs partagent cette appréhension.

Plus de la moitié des libéraux et des anglophones sont d'accord pour que M.

Trudeau présente immédiatement son projet au Parlement britannique, ce qui peut être interprété comme une rebuffade à l'endroit de M. Claude Ryan, qui condamne son caractère unilatéral.

Une énorme majorité de répondants (79 pour 100), tant libéraux que péquistes, anglophones ou francophones, indiquent cependant une très nette préférence pour une reprise des négociations entre Ottawa et les provinces, ce que réclamait précisément la motion adoptée à l'Assemblée nationale.

A tout événement, presque tout le monde (84 pour 100) croit que le jugement de la Cour suprême, loin d'avoir clos le débat constitutionnel, va au contraire le relancer.

Cour suprême

Les conclusions que l'on tire du jugement de la cour sont par ailleurs très différentes selon que l'on soit libéral ou péquiste, anglophone ou francophone.

Plus de 60 pour 100 des libéraux et 68 pour 100 des anglophones se disent entièrement ou plutôt d'accord avec la décision des juges, alors que 38 pour 100 des

péquistes et 44 pour 100 des francophones ne sont pas d'accord.

Conséquemment, 55 pour 100 des libéraux et 78 pour 100 des anglophones estiment que les gouvernements provinciaux devraient se conformer au jugement de la cour, alors que 57 pour 100 des péquistes et 43 pour 100 des francophones croient au contraire qu'ils devraient s'y opposer.

On peut vraisemblablement en conclure que la majorité des répondants de toutes les catégories considèrent que la décision de la cour favorise davantage le gouvernement fédéral et que la dimension légale du verdict l'emporte dans l'opinion sur sa dimension constitutionnelle.

Si 82 pour 100 des quelque 601 répondants avaient entendu parler du jugement de la Cour suprême — ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils étaient tous bien informés de son contenu — le débat constitutionnel ne constitue le premier sujet de préoccupation que pour 12 pour 100 d'entre eux, soit la même proportion que la crise de l'énergie, mais infiniment moins que le coût de la vie (56 pour 100).

Soixante-neuf pour cent des répondants considèrent cependant que le jugement a beaucoup d'importance pour l'avenir du Québec et du Canada. A ce chapitre, libéraux et péquistes sont sensiblement sur la même longueur d'ondes. Dans les deux cas, les anglophones y accordent plus d'importance que les francophones.

Les jeunes

L'âge des répondants constitue un facteur déterminant dans les attitudes face à l'ensemble de la question constitutionnelle.

Les plus jeunes sont généralement moins informés du jugement de la Cour suprême, mais une fois renseignés, ils sont les opposants les plus enthousiastes au projet de rapatriement de la constitution.

C'est ainsi que les 18-24 seraient favorables à 72 pour 100 à un déclenchement d'un référendum québécois sur la question. A l'autre bout de l'échelle, les 55 ans et plus n'appuyaient cette idée que dans une proportion de 28 pour 100.

De la même façon, les 18-24 ans sont les plus favorables au déclenchement d'une élection générale sur le projet Trudeau. Plus de 40 pour 100 des répondants de ce groupe se disent également prêts à déclarer l'indépendance du Québec pour s'opposer au projet Trudeau. Au total, cette option ne recueille que 24 pour 100 de réponses favorables, soit sensiblement la même proportion que l'on retrouve dans de précédents sondages.

Méthodologie

par Soucy D. GAGNE
Directeur du sondage

Ce sondage a été réalisé par la maison SORECOM pour le compte du SOLEIL et The Gazette. C'est l'Institut de cueillette de l'information (INCI) qui a dirigé le travail sur le terrain.

Le plan d'échantillonnage a été conçu de telle sorte que l'échantillon soit représentatif de la population du Québec ayant 18 ans et plus. L'échantillon a été tiré au hasard systématique des bottins téléphoniques des régions administratives du Québec. Au total, 1.000 noms ont été sélectionnés au prorata de chacune des régions.

La collecte des données a été réalisée par téléphone sur une période allant du 28 septembre au 30 septembre; 17 pour 100 des interviews ont été complétées lundi, 64 pour 100 mardi et 19 pour 100 mercredi. Il importe donc de rappeler au lecteur qu'il faut lire les résultats avec prudence étant donné l'état des esprits au moment où s'est fait le sondage. On avait eu peu de temps pour se faire une opinion précise sur le jugement de la Cour suprême et ses implications. Ajoutons que nous ne pouvions, dans les délais, élaborer un questionnaire substantiel sur la question. Le taux des indécis est plutôt élevé chez les moins scolarisés.

Des 1.000 cas retenus, 601 ont été interviewés. Les autres cas se distribuent comme suit: hors échantillon (79), pas de réponse après trois appels (156), refus de répondre (132), absence ou maladie (32).

Le taux de réponse s'établit à 65 pour 100 de l'échantillon final (921) pour l'ensemble du Québec. Il est de 59 pour 100 dans la région administrative de Montréal et de 73 pour 100 pour les autres régions. Le fort taux de refus s'explique par une certaine réticence à répondre à des questions à caractère politique. Soulignons que la maison INCI a fait des efforts systématiques pour solliciter une

seconde fois la collaboration de ceux qui avaient refusé leur collaboration lors du premier contact. Quant au taux élevé de "pas de réponse", il s'explique par le fait que nous avons réalisé le sondage en trois jours seulement et que de ce fait, des gens ne peuvent être rappelés plus de trois fois.

Le questionnaire d'une durée d'administration de cinq minutes environ comprend plus de 20 éléments d'information.

L'erreur échantillonnale normale applicable aux résultats d'un échantillon de 600 personnes varie de 1,78 à 4,08 avec un seuil de probabilité de 95 pour 100. Pour des échantillons plus faibles, l'erreur apparaît ci-dessous.

Echantillon	Taux de variation
500	1,94 à 4,48
300	2,52 à 5,78
100	4,36 à 10,00
50	6,16 à 14,14

Nous avons présenté certaines données pour des groupes dont le nombre de répondants est inférieur à 100 cas à cause de l'intérêt qu'ils représentent dans ce sondage. Ainsi, le nombre de Canadiens anglais interviewés est de 61. La précision des résultats obtenus pour ces groupes est définitivement plus faible que pour les francophones.

Tous les résultats ont été pondérés en fonction de la région, de l'âge et du sexe des répondants de façon à corriger les distorsions dues à l'échantillon. Nous n'avons pu pondérer en fonction du groupe ethnique à cause de l'absence de données par région administrative, âge et sexe. Une pondération selon la langue d'usage des Québécois a toutefois été appliquée pour fins de vérification.

Pour le bénéfice des lecteurs qui s'inquiètent du traitement fait aux non répondants, il faut rappeler que ces derniers appartiennent à diverses catégories: non contactés parce que personne ne répond au foyer ou parce que absents du foyer, refus de répondre et malades.



Soucy D. Gagne

Le Soleil, Michel Parent

Mise en garde

par Soucy D. GAGNE

Directeur du sondage

Nous tenons à signaler au lecteur que ce sondage a été réalisé dans un délai très court et quelque temps après la lecture du jugement de la Cour suprême. En effet, 17 pour 100 des entrevues ont été réalisées lundi à partir de 19h, soit environ 8 heures après le jugement, 64 pour 100 l'ont été le mardi et 19 pour 100 le mercredi. Il est donc assez normal de constater un nombre assez élevé de répondants sans opinion surtout chez la catégorie des moins scolarisés (0-7 années). On observe chez ce groupe un taux allant jusqu'au tiers d'indécis ou de "sans opinion" sur certaines questions.

Un Québécois sur quatre pour l'indépendance

Il y a plusieurs façon pour les provinces de s'opposer au projet de rapatriement de la Constitution. Seriez-vous plutôt d'accord ou plutôt en désaccord que le gouvernement du Québec... d) déclare l'indépendance du Québec?

	VOTE AU DERNIER SCRUTIN				ÂGE					LANGUE PARLÉE		
	RÉGION		Libéral	Parti Québécois	18-24	25-34	35-44	45-54	55 +	Anglais	Français	TOTAL
	Montréal	Autres régions du Québec										
Plutôt d'accord	21	28	7	44	42	26	19	19	13	3	26	24
Plutôt en désaccord	71	61	90	49	52	66	69	73	73	89	64	67
Ne sait pas	9	11	4	7	6	8	12	9	14	8	10	10
TOTAL	101	100	101	100	100	100	100	101	100	100	100	101
NOMBRE DE PERSONNES	(308)	(293)	(185)	(235)	(82)	(149)	(137)	(88)	(145)	(61)	(522)	(601)

Deux Québécois sur cinq contre le jugement

D'après vous, les gouvernements provinciaux devraient-ils se conformer ou s'opposer au jugement de la Cour Suprême?

	VOTE AU DERNIER SCRUTIN				ÂGE					LANGUE PARLÉE		
	RÉGION		Libéral	Parti Québécois	18-24	25-34	35-44	45-54	55 +	Anglais	Français	TOTAL
	Montréal	Autres régions du Québec										
Se conformer	37	32	55	23	34	26	36	48	36	78	28	35
S'opposer	37	40	23	57	43	51	38	35	23	10	43	38
Ne sait pas	26	28	22	19	23	21	25	18	41	12	29	26
TOTAL	100	100	100	99	100	98	99	101	100	100	100	99
NOMBRE DE PERSONNES	(308)	(293)	(185)	(235)	(82)	(149)	(137)	(88)	(145)	(61)	(522)	(601)

LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

LE FACE À FACE QUÉBEC-OTTAWA

Les deux gouvernements, Québec et Ottawa, ont fait appel à des experts en droit constitutionnel pour préparer leur cause auprès de la Cour suprême. Maintenant que le verdict est prononcé, LE SOLEIL a demandé à deux de ces experts de soupeser les conséquences de la décision historique prise lundi dernier. Raymond Giroux a rencontré M. Gil Rémillard, de l'université Laval, et Richard Daignault s'est entretenu avec M. Gérard Beaudoin, de l'université d'Ottawa.

A la conquête de la légitimité

Tant que la volonté populaire ne sera pas manifestée par un référendum, le Québec ne doit pas se sentir lié par la décision de la Cour suprême sur la légalité de la proposition constitutionnelle du gouvernement fédéral.

C'est là la conséquence première, aux yeux du constitutionnaliste Gil Rémillard, de "l'immoralité et de l'illégitimité" de la démarche adoptée par MM. Trudeau et Chrétien à la suite du jugement.



raymond giroux

Les Québécois ne se sont jamais prononcés sur le rapatriement de la constitution et n'ont jamais approuvé, ou désapprouvé, la nouvelle Charte des droits que le gouvernement y annexe.

La légitimité, aux yeux du professeur rencontré cette semaine dans ses bureaux de l'université Laval, ne pourra s'acquiescer que par une consultation populaire sur une question "claire", une gifle qu'il lance en passant à la question référendaire de mai 1980.

A son avis, le gouvernement de M. René Lévesque, en proposant une motion "de résistance" à l'Assemblée nationale, s'est engagé cette semaine, dans la seule voie, fort étroite, qui lui demeurait ouverte, celle de la conquête de la légitimité.

La démocratie en péril

En faisant fi des conventions et en s'en tenant à la lettre de la loi, le premier ministre Trudeau ouvre la porte à la destruction de notre système démocratique.

Selon le professeur Gil Rémillard, la logique de la démarche fédérale, poussée à sa limite ultime, pourrait entraîner "la fin du régime démocratique au Canada".

En effet, en niant la valeur des conventions constitutionnelles au profit de la stricte "légalité" de sa démarche de rapatriement unilatéral, M. Trudeau s'engage sur un terrain glissant.

"Il pourrait se faire nommer président à vie, si on suit le raisonnement de

la Cour suprême, affirme le juriste. Il pourrait abolir le fédéralisme, déclarer que les provinces n'existent plus, créer un régime totalitaire même, une fois obtenu le consentement des députés et des sénateurs."

M. Rémillard rappelle l'exemple de la première ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, qui a réussi tout à fait légalement à transformer le régime démocratique de son pays en dictature il y a quelques années.

La même Mme Gandhi a d'ailleurs félicité M. Trudeau pour sa victoire, lors de la Conférence des pays du Commonwealth, à Melbourne!

de la population, car "il ne doit pas agir de façon isolée".

Evidemment, le référendum constitue une arme à deux tranchants, car un affrontement direct entre René Lévesque et Pierre Trudeau présente des risques pour le premier. Et la défaite du gouvernement québécois donnerait à Ottawa la légitimité que la Cour suprême lui a refusée.

Mais si au contraire les Québécois répudient clairement le projet Trudeau, dit M. Rémillard, "cela ouvre la porte à la désobéissance civile, qui s'imposerait même comme lors des crises de la conscription en 1917 et 1942-1944."

Un tel vote compliquerait de plus la vie des députés britanniques qui n'ont pas coutume, assure le juriste, de voter des lois illégitimes. "Dans le droit anglais, explique-t-il, on ne pense même pas à ne pas respecter les conventions, cela ne se fait pas".

En bon juriste qui a le respect des lois dans le sang, M. Rémillard prévient toutefois "qu'il faut être très prudent avec la désobéissance civile, car c'est le dernier moyen légitime que les Québécois pourront utiliser dans leur bataille contre la diminution des pouvoirs de l'Assemblée nationale".

Interrogé sur les effets d'une déclaration unilatérale d'indépendance de la part du Québec, il répond que dans l'hypothèse où les provinces ont le droit de faire sécession, ce que confirmerait la tenue même du dernier référendum, "ce serait aussi légal de la part du gouvernement Lévesque de proclamer la souveraineté du Québec que l'est la politique actuelle de M. Trudeau".

"Mais cette déclaration, s'empresse-t-il d'ajouter, serait tout aussi immorale et illégitime, d'autant plus que la majorité des Québécois a confirmé son attachement au système fédéral dans un référendum. Seule une autre consultation directe pourrait renverser ce vote".

Dangers politiques

M. Rémillard a tenu à souligner, au cours de l'entrevue, la portée politique dangereuse de la décision de la Cour suprême.

Première "ouverture": c'est la première fois, de mémoire de juriste, que le plus haut tribunal du pays emploie le mot "légitimité" dans un jugement. "Jusqu'à là, le tribunal refusait carrément d'aborder tout aspect politique", dit-il.

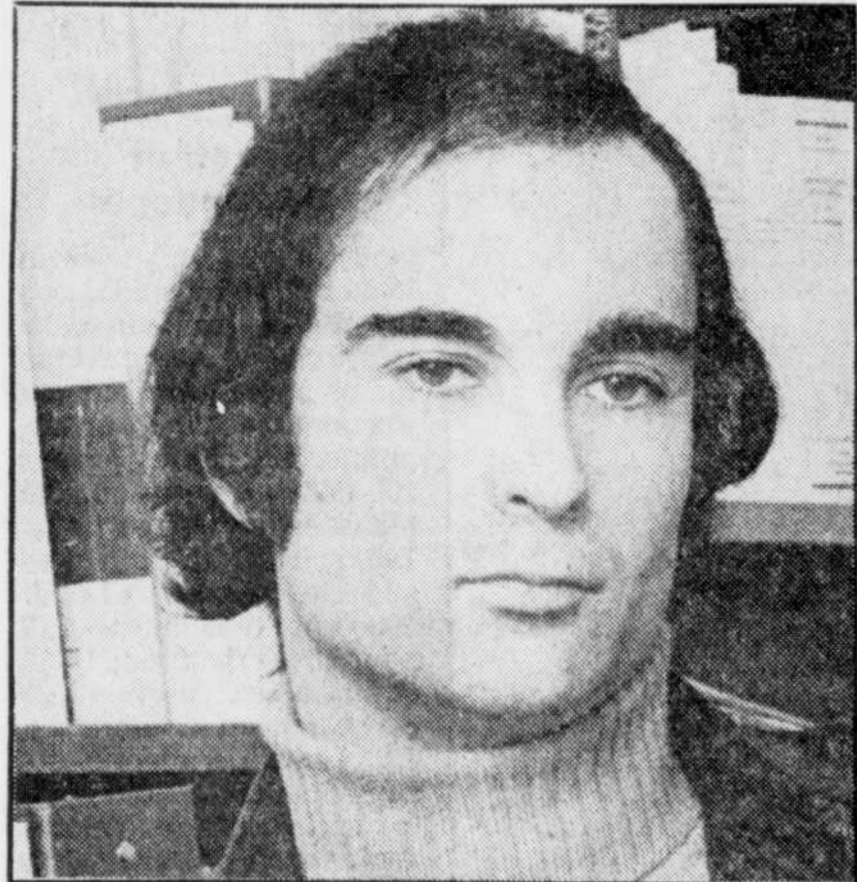
Il qualifie d'ailleurs de "discours politique virulent et extrêmement sévère" la partie du jugement de la Cour suprême qui traite de légitimité et de la moralité de la politique fédérale actuelle, "en tout respect", bien entendu!

Ensuite, en niant la valeur obligatoire des conventions constitutionnelles, la Cour "a nié la réalité", car les conventions constituent une façon d'adapter des textes de loi aux temps nouveaux.

Plus grave encore, ajoute M. Rémillard, la décision de légaliser la Charte des droits, par l'entremise de son jugement, fait de la Cour suprême "le grand interprète de la réalité canadienne" alors que seul le Cabinet fédéral a un mot à dire sur la nomination de ses juges.

Ce sera ainsi aux tribunaux à fixer le nombre d'élèves suffisant pour justifier l'existence d'une école française ou anglaise, selon le cas, ou de décider s'il faut censurer un film partout au pays, ou s'il faut au contraire imposer aux Ontariens la version intégrale des productions cinématographiques.

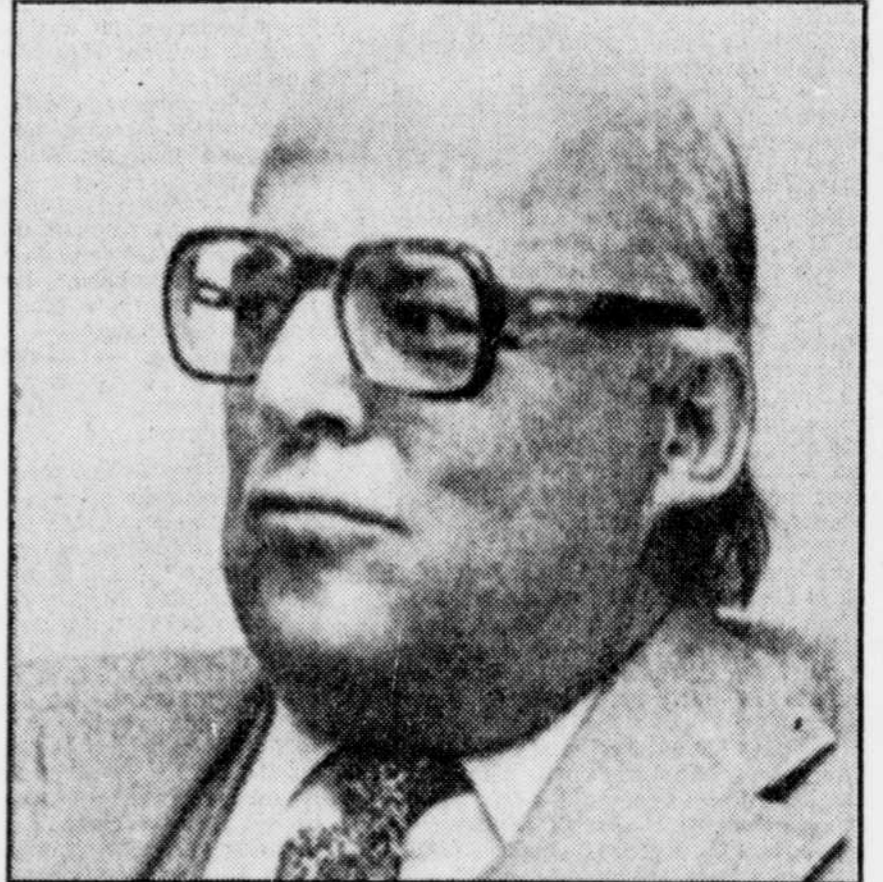
La Cour suprême devient ainsi l'arbitre "d'une société libre et démocratique", selon l'expression du premier article de la Charte des droits, affirme le juriste.



M. Gil REMILLARD



M. Bora LASKIN



M. Gérard BEAUDOIN

Le système fédéral dans l'impasse

"Le gouvernement fédéral doit respecter les deux conclusions de la Cour suprême du Canada. Il faut bien lire les deux réponses de la Cour suprême: (le rapatriement unilatéral de la Constitution) est légal et inconstitutionnel."

"Alors, qu'est-ce que ça veut dire? Car c'est rare qu'on voit ça. C'est même la première fois. Il faut s'arrêter et réfléchir beaucoup."



richard daignault à Ottawa

"Enfin, il ne faut rien précipiter et se demander quels moyens il faut prendre pour sortir de l'impasse tout en se conformant aux deux conclusions de la Cour suprême."

L'homme qui parle ainsi, lentement, en mordant chacun de ses mots, est Gérard Beaudoin, constitutionnaliste et professeur de droit à l'université d'Ottawa. C'est dans son modeste bureau qu'il reçoit le journaliste du SOLEIL.

La passion de M. Beaudoin, c'est le droit constitutionnel et, pour lui, la décision de la Cour suprême sur le projet de réforme constitutionnelle du premier ministre Trudeau est sacrée et mérite d'être respectée.

"La Cour suprême va très loin, vous savez, car elle dit que le projet de rapatrier la constitution unilatéralement est inconstitutionnel. Ça va très, très loin."

"Il faut que le gouvernement (fédéral) se demande de quelle façon il va respecter la convention (c'est-à-dire la partie non écrite de la constitution), car il faut la respecter."

A la question de savoir si le gouvernement fédéral peut ne tenir compte que de l'aspect légal de la question, M. Beaudoin répond: "La constitution canadienne est en partie écrite et en partie non écrite. Il est obligatoire de l'observer dans ses deux parties."

"Si vous violez la partie écrite, c'est-à-dire la loi, le remède est judiciaire. Mais si vous violez la partie non écrite la partie conventionnelle, le remède est politique."

M. Beaudoin me parle en regardant tantôt le plafond, tantôt le paysage ensoleillé encadré par la haute fenêtre derrière son fauteuil pivotant. Quand il tourne subitement sa tête presque chauve et blanche vers moi pour voir si j'ai bien saisi ses paroles, j'aperçois derrière d'épaisses et grandes lunettes des yeux très foncés qui m'épient sous des paupières presque fermées comme des jalousies.

Gérard Beaudoin est surtout connu pour avoir été membre de la Commission Pepin-Robarts, mais il a agi à titre d'avocat-conseil dans plusieurs grands dossiers soit pour le compte du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec, ou même d'autres provinces. Il n'a jamais été membre d'un parti politique.

Plus récemment il était conseiller spécial du gouvernement fédéral dans la célèbre cause du rapatriement de la constitution canadienne dont le dénouement juridique a eu l'effet d'une véritable bombe, lundi.

Mais avant tout Beaudoin, Montréalais de naissance et âgé de 52 ans, est un juriste réputé. Il publiera dans quelques jours, aux éditions de l'université d'Ottawa, un nouvel ouvrage sur la constitution intitulé: "Le partage des pouvoirs".

Londres

Quelle sera, selon la loi, la réaction de Londres, du parlement anglais?

"Londres peut se voir fort embêté, répond M. Beaudoin, parce que les parlementaires britanniques ne regarderont pas seulement les textes de loi, ils examineront également les conventions. Les deux volets font également partie de la constitution."

"Mais soyons réalistes, allons au bout, qu'est-ce qui remportera le morceau finalement, la légalité ou l'inconstitutionnalité?"

Beaudoin lève les yeux vers le ciel et pense. "Je serais d'avis que les Anglais peuvent être portés en fin de compte à suivre la légalité plutôt que la convention. C'est une première impression."

"Qu'est-ce que vous donne cette impression?"

"Bien, la légalité étant assurée, reste le côté conventionnel du problème. Et, comme je l'ai dit au début, la solution au problème conventionnel est politique. Alors mon impression première est que les députés anglais vont dire: c'est légal mais il y a un problème politique. Or, allons-nous, les parlementaires bri-

tanniques, régler le problème politique du Canada? Est-ce notre rôle de régler le problème politique du Canada? Il y a des grosses chances que les hommes politiques anglais disent tout simplement: c'est légal et qu'ils règlent leur problème politique eux-mêmes. Si c'est là leur conclusion, le projet de Trudeau sera adopté."

"Dites-vous, comme certains l'ont prétendu, que le parlement de Westminster a les deux mains attachées et qu'il doit voter automatiquement en faveur du projet du gouvernement fédéral?"

"Non. Le parlement anglais a le pouvoir de légiférer en la matière. Il détient un véritable pouvoir législatif."

"Alors Westminster a la liberté d'agir dans un sens ou dans l'autre?"

"Bien oui. C'est ça le pouvoir législatif."

Enfin j'ai demandé à Beaudoin si le fait que le plus haut tribunal du pays n'ait rendu qu'un avis consultatif et non un jugement comme tel, avait des implications pratiques.

"En pratique, la réponse c'est non. Bien sûr, en droit pur, une chose jugée a une plus grande valeur qu'une chose sur laquelle une cour donne un avis."

"Il faut retenir deux choses. D'abord il est certain que si la Cour suprême avait à juger concrètement la légalité et la conventionnalité du projet de rapatriement elle rendrait un jugement exactement semblable à l'avis consultatif qu'elle a rendu. Deuxièmement, il faut se rappeler que la loi de la Cour suprême du Canada autorise le gouvernement à demander des avis car, ne l'oublions pas, cette cour est l'arbitre de la constitution du Canada."

Sauver le code civil

Gérard Beaudoin, l'avocat-conseil et juriste bien connu de l'université d'Ottawa, croit qu'il y aurait lieu de chercher des compromis pour rallier le Québec au projet de la constitution.

Au cours d'une entrevue il a suggéré que des études soient entreprises sur trois points de la charte des droits.

1. Inclure dans la charte un amendement à l'article 1 qui protégerait pour l'avenir le système juridique du Québec et son code civil.

L'amendement suggéré à l'article 1 de la charte suivrait les mots: "... que les droits ne peuvent être restreints que par une règle de droit dans

des limites raisonnables dont la justification puisse se démontrer, dans une société libre et démocratique."

Beaudoin ajouterait: "Et dans le respect des deux systèmes juridiques au Canada".

2. Faire porter l'application de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à l'Ontario, qui rendrait cette province officiellement bilingue.

3. Québec doit légiférer pour protéger la langue française. Il faudrait donc se pencher sur les moyens d'assurer cette protection pour le droit législatif du Québec dans cette matière, et ce d'une façon expresse.

LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

LE FACE À FACE QUÉBEC-OTTAWA

Vers un second référendum au Québec

La décision rendue lundi par les neuf juges de la Cour suprême du Canada sur la légalité du projet Trudeau de rapatriement unilatéral de la constitution, qui viole les us et coutumes à la base même du pacte confédératif canadien.



j. jacques samson

conduit tout droit à la tenue d'un second référendum au Québec et donne un solide coup de pouce à la promotion de la cause de la souveraineté du Québec.

Les magistrats ont donné dans le mille d'un scénario que les plus optimistes des stratèges du gouvernement du Parti québécois avaient envisagé, parmi sept ou huit possibilités.

Le premier ministre du Québec et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, avaient fait porter dès le printemps dernier leur argumentation sur l'illégalité du rapatriement unilatéral proposé par M. Trudeau, prévoyant qu'il pourrait être jugé légal par la Cour suprême.

Dès mai dernier, M. Morin indiquait à des journalistes les distinctions qu'il apportait entre une décision de la Cour suprême décrétant que le geste est légal et "l'immoralité" du geste en question.

Et le 2 juillet, dans une entrevue accordée à l'émission Présent de Radio-Canada, le premier ministre, M. René Lévesque, avait clairement annoncé que la tenue d'un référendum était envisagée si jamais la Cour suprême confirmait la légalité du geste fédéral. "La tenue d'un référendum fait partie de la gamme des possibilités qu'on étudie actuellement dans le but de contrer le projet fédéral s'il advenait que la Cour suprême en admette la légalité", avait alors révélé M. Lévesque durant l'émission.

Depuis, M. Lévesque s'est refusé à discuter publiquement de cette possibilité même si les médias y ont maintes fois fait allusion. Pour des fins stratégiques et pour préparer la population à cette idée, il n'accepte plus que de commenter à la pièce ses gestes comme il l'a fait cette semaine pour l'étude d'une motion à l'Assemblée nationale visant à s'opposer au projet Trudeau.

D'autres membres du gouvernement admettent toutefois sans ambages que la possibilité d'un référendum dès cet automne ne peut être écartée, loin de là.

La sanction politique

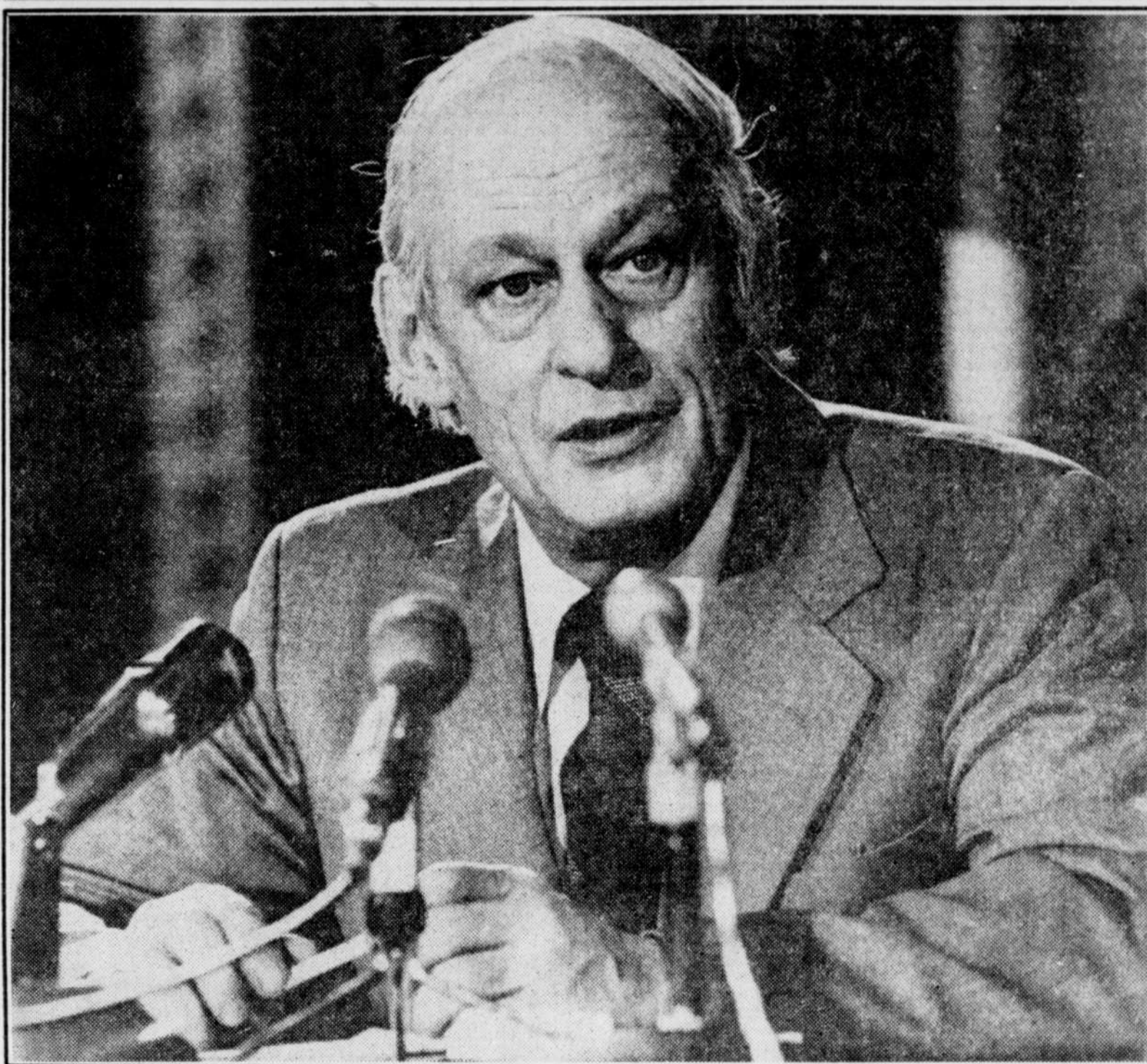
La Cour suprême a fourni à M. Lévesque des arguments qu'il n'attendait même pas des juges, même si ses conseillers les utilisaient depuis plusieurs mois.

Il n'a plus qu'à citer les honorables juges pour asseoir la crédibilité des propos qu'il tient depuis lundi.

"(...) certaines conventions peuvent être plus importantes que des lois, disent les juges. C'est pourquoi, il est tout à fait juste de dire que violer une convention revient à faire quelque chose d'inconstitutionnel même si cela n'a aucune conséquence juridique directe."

Le consentement des provinces pour modifier le pacte est constitutionnellement nécessaire, ajoutent les magistrats. "L'adoption de cette résolution sans ce consentement serait in-

La décision de la Cour suprême, rendue publique lundi dernier, aura apporté de nouvelles munitions au gouvernement du Parti québécois, qui clame depuis le début que la démarche fédérale de rapatriement unilatéral de la constitution est "illégitime", même si légale. J.-Jacques Samson, correspondant du SOLEIL à l'Assemblée nationale, estime que le jugement de la Cour suprême donnera un solide coup de pouce aux partisans de la souveraineté-association.



Le premier ministre René Lévesque saura-t-il tirer son épingle du jeu?

constitutionnelle au sens conventionnel", sentent-ils même le besoin d'ajouter.

Trudeau n'a pas violé une loi, mais une convention. La sanction ne peut être que politique et non juridique, suggère la Cour suprême, mettant les provinces sur la piste à suivre.

René Lévesque n'en demandait pas tant de leur part.

Le Québec et les huit avaient déjà envisagé une litanie de moyens de pression pour faire reculer le premier ministre Trudeau. Adoption d'une résolution à l'Assemblée nationale et dans les assemblées législatives des partenaires consentants; campagnes publicitaires; représentations à Londres (prévues pour le début novembre) et, en dernier recours,

la tenue d'un référendum, au Québec notamment, et d'élections dans certaines autres provinces.

Ce programme avait été retenu alors même que les prévisions les plus répandues voulaient que la Cour suprême rende une décision très mitigée, portant sur chacun des points majeurs de la réforme constitutionnelle.

Les juges ont préféré considérer le tout d'un seul bloc et ne faire le partage qu'entre la légalité et la légitimité.

Lorsque, le 7 juin dernier, le premier ministre Brian Peckford, de Terre-Neuve, dont l'impétuosité n'a pas beaucoup de limites, indiquait que les provinces dissidentes devaient envisager de défer la nouvelle loi, si la Cour suprême donnait

raison à Ottawa, plusieurs ont sourcillé l'oeil moqueur à l'évocation de cet autre excès de M. Peckford.

Cette semaine, ce sont M. Lévesque et le leader du gouvernement, M. Claude Charbon, qui ont évoqué cette possibilité. Personne n'a alors souri.

Le gouvernement du Québec n'utilisera vraisemblablement pas l'outil référendaire avant que Westminster ait eu à disposer de la requête d'Ottawa sur le rapatriement. Mais tout indique maintenant par contre que M. Lévesque voudra se soustraire à la réforme qu'on voudrait lui imposer d'en haut; que son gouvernement continuerait à légiférer dans les champs d'action qu'il occupe actuellement et qu'à la première contes-

tation d'Ottawa, il s'en remettra au peuple, par référendum.

Qui plus est, il jouit de l'appui du chef libéral, bien conscient d'ailleurs des conséquences de l'appui qu'il a fourni mercredi à M. Lévesque et de toutes les conséquences à venir.

"Ce vote ne doit pas être interprété comme un vote qui serait un endossement implicite ou par anticipation à toute initiative que le gouvernement voudrait prendre de son côté, suivant des méthodes que nous avons critiquées dans le passé", M. Ryan était néanmoins très conscient de l'engagement qu'il prenait. "Si nous votons pour cette motion, nous contractons l'engagement implicite de continuer à lutter chacun dans la mesure de nos moyens, avec nos méthodes propres pour empêcher que ce danger qui plane sur la souveraineté de l'Assemblée nationale ne devienne une réalité."

Amenée à protéger par référendum les droits et pouvoirs de son assemblée législative, la population sera inévitablement conduite à se démarquer face à Ottawa et à donner au gouvernement Lévesque le mandat d'affirmer la marge d'autonomie du Québec. C'est le dialectique à la base du chapitre un du programme du Parti québécois.

M. Pierre Trudeau, s'il poursuit dans une stratégie d'affrontement, donnera au Parti québécois un coup de pouce dont les membres du gouvernement se garantissent déjà. Ils en gloussent d'aise.

Une conférence de la dernière chance

Des députés libéraux ont convaincu leur chef de faire inclure dans la motion de M. René Lévesque une demande de nouvelles négociations.

Conscient sur ce point de détenir "le gros bout du bâton" après la parade savamment programmée de septembre dernier par les mandarins fédéraux, lors du sommet constitutionnel d'Ottawa que l'on voulait historique, M. Lévesque pose ses conditions.

Des négociations ne sont possibles que si Trudeau renonce à une démarche unilatérale, dit René Lévesque; qu'il accepte la formule d'amendement proposée par les huit et qu'il modifie substantiellement sa charte des droits. Les provinces consentiraient à une "petite charte" n'affectant pas leurs pouvoirs sacrés.

Trudeau pourrait sauver la face et s'inscrire dans l'histoire comme le premier ministre canadien ayant réalisé ces "grandes choses". René Lévesque lui ne consentira pas, c'est un fait acquis, à ce qu'on retienne de lui qu'il a accepté un rétrécissement des pouvoirs du Québec. Ce serait le naufrage de sa propre vie politique et celui de son parti. Il se sacrifierait plutôt sur l'autel de la constitution et "retraiterait dans ses terres" définitivement après un second vote référendaire de désapprobation.

Le premier ministre Trudeau se fera aussi forcer la main par ses alliés néo-démocrates qui menacent de l'abandonner, s'il ne reprend pas les négociations.

Quelques premiers ministres provinciaux ont entrebâillé la porte aussi depuis lundi.

Peut-être s'accordera-t-il une journée de réflexion à son retour au pays, entre le 10 et le 14 octobre, avant de glisser le papier dans l'engrenage, à la reprise des travaux de la Chambre des communes.

La stratégie fédérale: un échec!

C'est par une mesure de diversion que le gouvernement fédéral tentera de se sortir du bourbier constitutionnel dans lequel il s'est enlisé depuis le jugement de la Cour suprême. Devant le Parlement, qui se réunira à partir du 14 octobre prochain, les ténors gouvernementaux mettront l'accent sur la crise économique, rejetant ainsi sur les provinces la responsabilité de l'interminable débat constitutionnel. Le correspondant du SOLEIL à Ottawa, Richard Daignault, fait le point.

La nouvelle tactique du gouvernement fédéral est de mettre l'accent sur la crise économique et, à la reprise des travaux de la Chambre des communes, le 14 octobre, sur le nouveau budget.

Quant à la stratégie du gouvernement fédéral dans le charivari constitutionnel, elle est en ruine.

Le grand plan du responsable du bureau des relations fédérales-provinciales du premier ministre, Michael



richard daignault à Ottawa

Kirby, n'est plus qu'une relique empoussiérée. A peu près rien de ce qui avait été prévu n'a fonctionné.

On a décidé, pour le moment, de repousser jusqu'en novembre au moins, la reprise du débat sur le projet constitutionnel. C'est ce qu'on est prêt à admettre.

Tout doit maintenant attendre le retour de Pierre Trudeau, en voyage en Australie et en Asie, le 10 octobre.

Il semble que Trudeau ait décidé de revoir lui-même et dans le détail toute la situation.

Ce n'est pas pour rien que Trudeau a dit, lundi soir: "Je n'ai pas encore lu le jugement de la Cour suprême du Canada, je veux consulter mon cabinet, je veux consulter mon caucus".

Ce n'est pas là le langage d'un chef d'Etat en pleine possession tranquille d'une stratégie à toute épreuve.

Combien palpitante et émouvante devait paraître la grandiose entreprise de Pierre Trudeau, l'automne dernier, lorsqu'il l'avait expliquée aux députés libéraux réunis en caucus.

Tout avait été prévu, disait-il, tout marcherait sur des roulettes. On était en octobre. Tout serait fini avant Noël. Les Canadiens auraient enfin leur constitution dans leur pays.

Un seul député, quelque peu sceptique après la déroute du plan de réforme constitutionnelle de 1978 intitulé "Le temps d'agir", s'était levé.

"Vous êtes sûr vraiment, cette fois, qu'il n'y aura pas des accrochages graves, qui bloqueront toute l'affaire?"

Trudeau avait répondu à peu près ceci: aucun problème. Cette fois, tout a été prévu.

La réunion se terminait dans le délire.

Dans l'espace de quelques semaines le rouleau à vapeur constitutionnel s'échouait à la Chambre des communes devant les forces déchaînées de Joe Clark, le chef conservateur.

On se rappellera que c'est l'opposition conservatrice qui, par un véritable barrage de procédures et de discours, avait forcé Trudeau à soumettre son projet à la Cour suprême du Canada.

Le gouvernement croyait, dans le temps, que le plus haut tribunal du pays rendrait sa décision dans le mois suivant.

Trudeau avait même dit publiquement qu'il croyait encore que la constitution serait rapatriée en temps pour le 1er juillet!

On comptait, au cabinet de Trudeau, que la Cour se bornerait à déclarer le projet unilatéral de réforme constitutionnelle légal. Le premier ministre devait présenter sa résolution en rentrant en Chambre, le 14 octobre, et l'affaire devait être bâclée en deux jours.

Ces prévisions ne tiennent plus même si le premier ministre continue à affirmer que rien n'est changé, que son gouvernement entend poursuivre son projet.

Nouvelle stratégie

Le fait est que le gouvernement est à refaire complètement sa stratégie en ce qui concerne le rapatriement de la constitution.

Rien ne sera mis en place cependant avant le retour de Trudeau.

Pour le moment les hauts fonctionnaires du gouvernement espèrent que le climat surchauffé des derniers jours se refroidira avec le temps. C'est la raison pour laquelle on a décidé de tout retarder en ce qui concerne le projet de rapatriement.

Ensuite, la crise économique inquiète plus les Canadiens que la crise constitutionnelle et les hauts fonctionnaires

croient qu'en mettant l'accent sur l'aspect économique de la situation actuelle et les solutions que le gouvernement fédéral entend y apporter, l'électorat relèguera les querelles constitutionnelles à l'arrière-plan.

On veut, par tous les moyens, faire en sorte que les gouvernements provinciaux dissidents deviennent en quelque sorte les principaux responsables de l'interminable conflit constitutionnel.

Tout cela prendra un certain temps.



Le premier ministre Pierre TRUDEAU

On dit que le gouvernement fédéral proposera dans son prochain budget, d'ici quelques semaines, des mesures qui retiendront l'attention du pays.

Le ministre des Finances, Allan MacEachen voudra-t-il guérir le mal de tête constitutionnel des Canadiens en les soulageant avec des aspirines fiscales?

On pense à Ottawa, vu le déficit, que MacEachen choisira plutôt de faire oublier le mal de tête en arrachant brutalement quelques dents au patient.

Le gouvernement veut prendre un peu de recul avant d'entreprendre ses dernières manœuvres. Il veut préparer l'opinion à son projet.

Bien qu'au bureau du premier ministre on ne veuille rien admettre, il est à peu près certain qu'une nouvelle conférence fédérale-provinciale sera convoquée. On cherchera de nouveaux alliés provinciaux.

Le fédéral proposera sans doute quelques compromis. Mais il est fort douteux qu'il cède sur le fond, sur la langue en matière d'éducation par exemple.

L'affrontement Ottawa-Québec demeurera donc entier.

Par une réorganisation de leur stratégie les libéraux fédéraux tenteront d'aller chercher l'opinion des Québécois en faveur du projet de rapatriement, par la publicité.

Pour le moment, il n'est pas question de référendum national. Les libéraux, et surtout Trudeau, craignent une consultation populaire.

Un référendum aviverait les passions entre les diverses régions du pays, entre l'Ouest et l'Ontario, et entre les Canadiens de langue française et anglaise, dit-on.

Trudeau veut éviter tout ça en s'en remettant, en fin de compte, au Parlement britannique pour régler la question.

Son défi Avoir monté une usine de 1/2 milliard

par Claude Tessier

L'ingénieur métallurgiste, Claude Chamberland, garde le ton modeste. S'il le voulait pourtant, il pourrait se vanter d'être le premier Québécois à monter avec son équipe, une usine de plus d'un demi-milliard de dollars, le plus gros projet de construction après celui de la baie James.

"J'ai voulu faire de l'usine d'électrolyse Grande-Baie une usine technologiquement avancée au plan de la production d'aluminium et humainement acceptable par ses dimensions et au plan de l'environnement."

Agé de 42 ans, c'est son anniversaire demain, ce diplômé de l'université Laval, en 1963, originaire de Saint-Michel de Bellechasse, a réalisé avant l'usine de Grande-Baie la mise en marche de plus de 30 salles de cuves; à Arvida, au Québec, à Kurri Kurri, en Australie, et à Lynemouth, dans le nord-est de l'Angleterre. Sa dernière chandelle, un véritable cierge pascal, est l'usine Grande-Baie (\$530 millions).

En 1974, ses patrons de l'Aluminium of Canada le rappellent à la Place Ville-Marie à Montréal pour lui confier le mandat de monter la première d'une nouvelle génération d'usines au Québec et ailleurs.

Face aux usines cinquantennaires d'Arvida, il y avait alors une certaine urgence qui s'est atténuée subitement avec l'effondrement du marché de l'aluminium à cause de la crise de l'énergie de 1973, de la récession mondiale suivie de l'inflation. "C'était digne d'un scénario de science-fiction économique", de dire le président d'Alcan, Patrick Jean Jacques Rich.

Pour du personnel souple, polyvalent

"Devant cette conjoncture difficile, raconte M. Claude Chamberland, nous en avons profité pour faire plus de cohérence dans le projet Grande-Baie, pour allouer plus de temps à des secteurs escamotés dans le passé comme les aménagements touchant les travailleurs, par exemple. Je voulais que règne un climat de confiance où chacun serait responsable de son travail. Je crois toujours que chaque individu est intrinsèquement intéressé à faire quelque chose de productif si on lui en donne la chance."

À la lumière de ses quatre années d'expérience en Angleterre où Alcan possède une usine d'électrolyse, M. Chamberland a retenu que l'entreprise qui l'emploie était intéressée à une usine de haute qualité, à un coût raisonnable, dans un temps acceptable. Les entreprises devaient fournir des services de qualité et faire des profits. Les ouvriers de la construction et les syndicats devaient pouvoir gagner leur vie de

façon stable tout en travaillant en milieu sûr.

Bref, l'usine d'électrolyse Grande-Baie du Saguenay devait être technologiquement avancée au plan de la production en faisant appel à "du connu". Elle n'est pas un prototype. Elle devait être humainement acceptable tant par ses dimensions, pas plus de 650 employés, que par son environnement plus sain et plus sûr.

En juillet 1977, la gestion du projet fut confiée au consortium Lavalin et APS (Alcan Project Services). Le 15 décembre 1980 était coulé à Grande-Baie le premier lingot d'aluminium de la nouvelle usine qui en produira 171.000 tonnes par an. L'augmentation anticipée de la productivité humaine sera de 70 pour 100 supérieure aux autres usines saguenéennes.

L'égalité aux femmes

D'abord, il y a l'égalité d'emplois aux femmes. "J'ai été le premier, dit M. Chamberland, à mentionner en public qu'il y aurait égalité d'emplois à Grande-Baie. J'ai aimé la réaction: dès le lendemain, une quinzaine de femmes ont appelé pour postuler. Cela n'a pas été sans créer quelques appréhensions chez les collègues. Dans la conception et la construction de la nouvelle usine, il a fallu doubler certains services à cause de la présence des femmes au travail."

Le phénomène n'est pas nouveau à l'usine d'électrolyse de Kitimat en Colombie-Britannique et dans les usines américaines. C'était nouveau dans la culture de Grande-Baie et cela a été accepté positivement. L'expérience ailleurs fait voir que les femmes de l'aluminium sont plus délicates que les hommes dans la manutention de l'équipement.

Au plan de la conception technique, les considérations de climat ont été retenues dès le premier instant. À l'usine de Grande-Baie, on peut aller dans tous les coins de l'usine sans avoir à sortir à l'extérieur. Elle couvre 210 acres. Dans les grandes salles, on a atténué l'effet de couloirs en plaçant les cuves dans un angle de 90 degrés tout en tenant compte des vents extérieurs dominants.

La question de la protection de l'environnement, du milieu intérieur de travail et de l'environnement extérieur a entraîné des coûts de \$100 millions et de nombreuses discussions avec les responsables de l'environnement, les uns étant à la hauteur de la tâche, les autres moins ou pas. Alcan ne se cache pas d'avoir "enseigné" aux fonctionnaires cer-

taines choses sur la production de l'aluminium.

Une usine plus hermétique

Alcan a d'ailleurs ouvert un bureau à Québec, rue Saint-Louis. Il sert de pied-à-terre aux dirigeants qui ont à négocier avec les milieux politiques et à ceux qui ont à rencontrer les fonctionnaires.

"Dans cette usine comme dans les prochaines qui verront le jour, dit M. Chamberland, on s'en vient de plus en plus hermétique". Les émissions de chacune des cuves sont captées sous des hottes à fermeture parfaite d'où elles sont évacuées à un taux de 3.000 pieds cubes (85 m³) standard par minute. L'addition de l'alumine aux cuves se fait au moyen d'un système qui minimise les pertes de poussières. Dans les halls d'électrolyse, il y a environ 30 changements d'air par heure.

Alcan prétend atteindre une efficacité de captage des fluorures et des matières particulaires totales d'environ 96 pour 100. La métallurgie de l'aluminium a été au Québec la plus importante source d'émission de fluorures. À Grande-Baie, les émissions anticipées sont de 1.115 kilo par tonne métrique d'aluminium produite. La norme proposée par les services de l'environnement est de 1,45. L'expérience dira avec le temps, et quand l'usine sera en pleine production, si les normes sont respectées en ce qui a trait aux fluorures, aux matières particulaires et aux effluents liquides.

Dans une étude d'impact de André Marsan et Associés, faite en mai 1977, on affirme que la concentration de fluorures dans l'air ne posera aucun problème de santé; en ce qui a trait à la production laitière dans le territoire extérieur à la zone d'influence, aucun effet n'est anticipé à moins que du fourrage contaminé ne soit malencontreusement donné aux animaux. Alcan a toutefois acquis la

plupart des fermes pouvant produire du fourrage contaminé. Selon cette étude, l'impact sur la forêt ne sera pas important à cause de la dominance d'espèces résistantes aux fluorures. On reconnaît néanmoins que les effets secondaires de l'implantation du complexe Grande-Baie se conjugueront pour éliminer à toutes fins utiles la fonction agricole du secteur.

Une technologie en évolution

M. Chamberland estime que Alcan est allée plus loin que partout ailleurs pour supprimer les tâches lourdes et la pollution auditive. L'un des moyens utilisés, emprunté à la technologie française Pêchiney, est le pont roulant. Ce manipulateur polyvalent circulant dans les halls d'électrolyse au-dessus des cuves peut syphonner le métal, ajouter de l'alumine, changer les anodes, ce qui demandait un effort. Les anodes sont des blocs de carbone utilisés pour l'électrolyse de l'alumine.

Des Allemands, Alcan a acheté de l'expertise dans la manutention

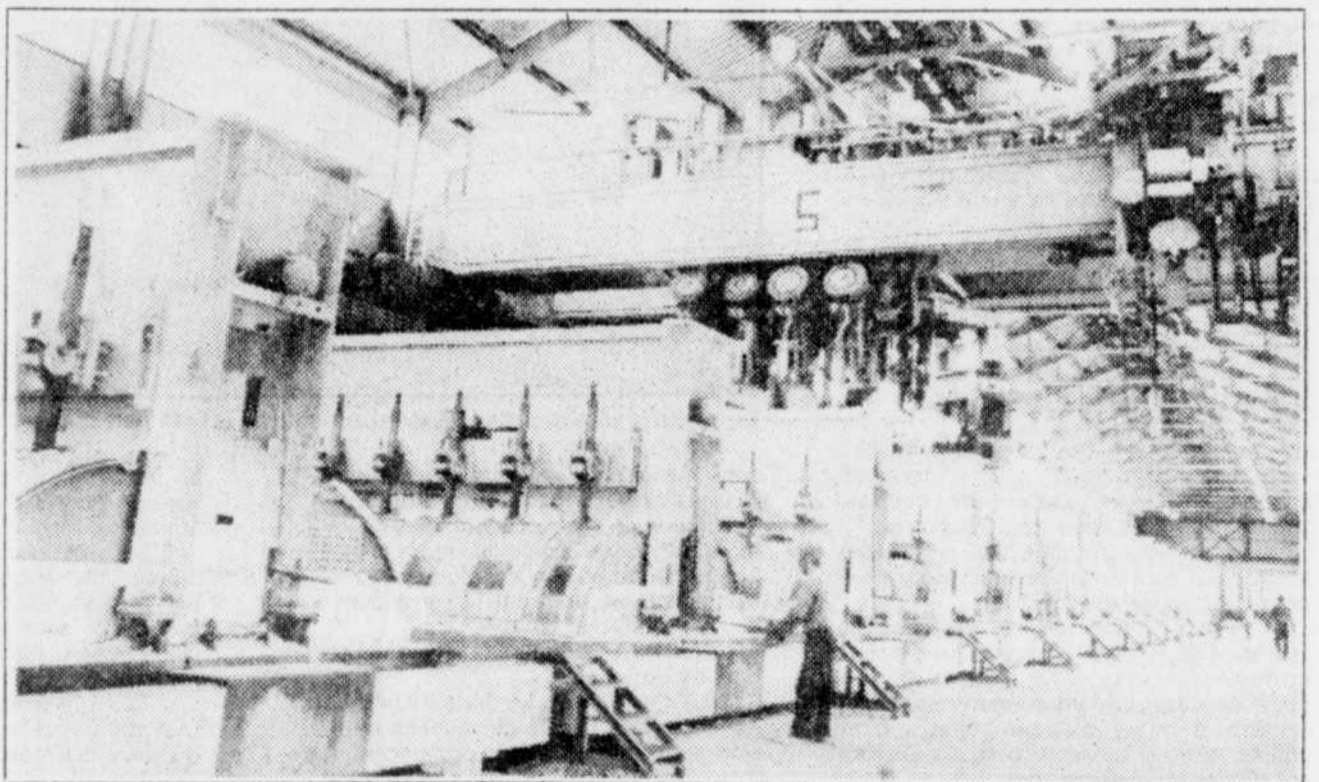
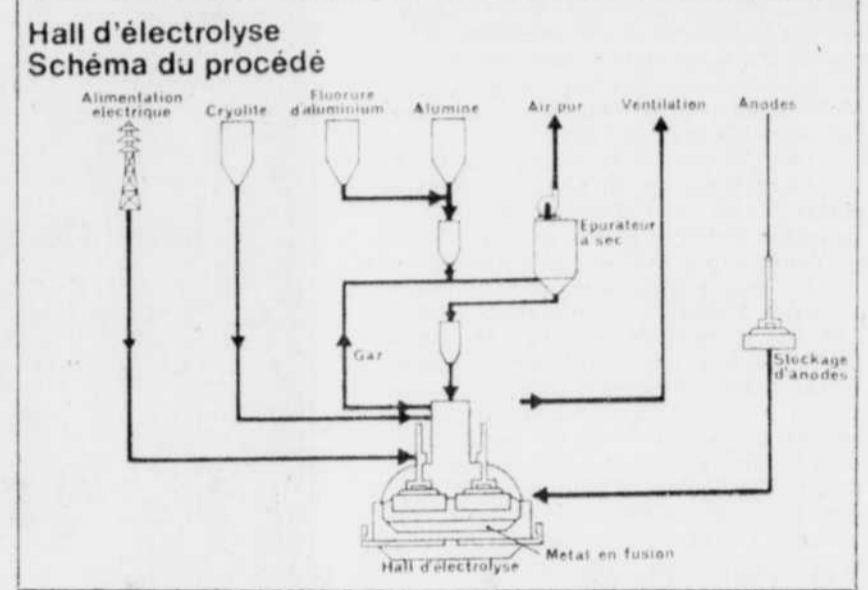
et le traitement des matériaux là où sont fabriquées les anodes. Les chambres où est broyé le coke sont isolées.

Enfin, Alcan a acheté de l'Aluminium of America, des États-Unis, le procédé d'épuration à sec des affluents par lequel les fluorures absorbés dans l'alumine sont recyclés avec elle dans les cuves.

Le train de l'évolution technologique ne s'arrête pas. Déjà, il y aura d'autres innovations pour la prochaine usine d'électrolyse qui sera construite au Manitoba.

Pour le moment, l'usine Grande-Baie est à la pointe de la technologie. Quand l'usine a été ouverte au public après son inauguration officielle, 15.000 personnes s'y sont rendues. Elles ont visité l'usine dans les petits trains nolisés par Alcan et qui servent habituellement aux visiteurs du jardin zoologique de Saint-Félicien.

Quant à Jacques Chamberland, on peut le voir déjà faire la navette sur les futurs projets d'Alcan. S'il en a le temps, il fera une partie de pêche, son sport préféré.



Un des halls de l'usine d'électrolyse Grande-Baie avec ses cuves; au-dessus, le manipulateur polyvalent, le pont roulant qui permet d'accomplir plusieurs tâches. Six bâtiments parallèles de ce genre comportent chacun 64 cuves.



M. Claude Chamberland, ingénieur métallurgiste, responsable principal de la nouvelle usine de l'Alcan à La Baie, au Saguenay.

Le Soleil, Claude Tessier

ON N'Y VA PAS PAR QUATRE CHEMINS

C'est facile d'aller au centre d'achat Plaza Laval: il suffit de prendre le Chemin Ste-Foy, et de s'arrêter en face de l'hôpital Laval. C'est là que nous sommes situés. On stationne facilement et l'on repart aussi vite qu'on arrive.

Plaza Laval, c'est sur votre chemin

PLAZA LAVAL
2750, chemin Ste-Foy

En haut:

PROVIGO — CAFE CAMPUS — BANQUE NATIONALE — RESTAURANT SAINT GERMAIN — SOCIÉTÉ DES ALCOOLS — JAC & GIL — PHARMACIE GODIN ET OUDAR — DELTANET — BÉDARD LOUIS — QUINCAILLERIE LAVALLOISE — AU MILLE DÉLICÉES — BOUTIQUE MASCULINE — BOUTIQUE ATHENA — VOYAGE BEL AIR — BIJOUTHÈQUE — LA GALERIE D'ART V — LIBRAIRIE ÉCONO — IMPORTATIONS JAR — SALON COUPE D'ART COIF. Hommes — PHOTO GARBIS

En bas: par l'entrée principale

SANTÉ ET FORME — BOUTIQUE LES SOLDES — BOUTIQUES CLAUDE R. GODBOUT — LA JOCONDE — SALON VALÉRIE COIF. Dames — LA PLAZA DE L'UNIFORME — BRONZAGE SOLEIL DORÉ — MARIE ET CLAUDE VHT. enfants — BOUTIQUE L'OEUILLET. Fleuriste — CHAUSSURES RAYMONDE — BOUTIQUE JALU — IMAGINE DHC INT. — CHARLES CIGUIÈRE — BOUTIQUE GÉRCO CURP — BOUTIQUE ORPHÉE — COUTURE RIAD — MELODIA MUSIQUE — LA BOÎTE À LAINE — PIERRE LARONTE ÉQUITATION — CASSE-CROÛTE CHEZ SERGE

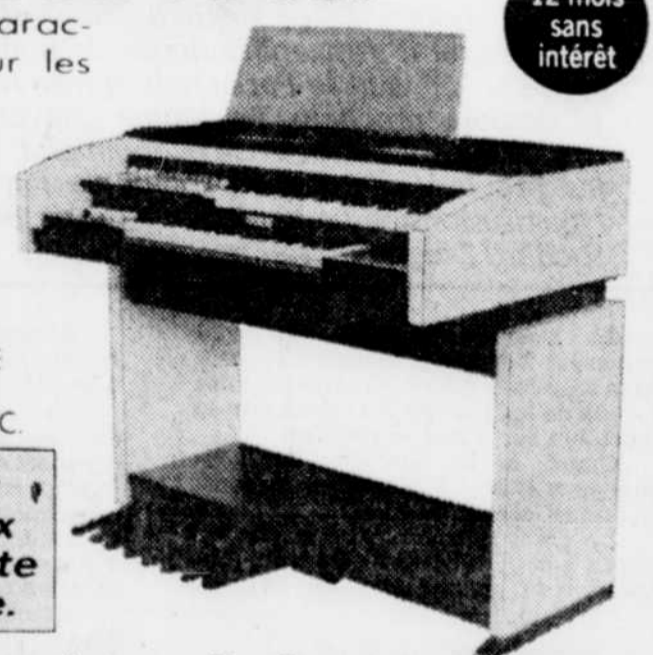
Maintenant, le son de qualité éminent A LA PORTEE DE TOUS!

Enfin, un petit orgue qui possède les caractéristiques qu'on ne retrouve que sur les plus grosses:

- 4 TIBIAS AJUSTABLES (TIRETTES) SUR CLAVIER SUPERIEUR
- 3 TIBIAS AJUSTABLES (TIRETTES) SUR CLAVIER INFÉRIEUR
- PIANO POLYPHONIQUE
- ORBITONE (EFFET LESLIE ÉLECTRONIQUE)
- HUIT JEUX PRÉFABRIQUÉS, DONT LA REPUTÉE FLÛTE DE PAN
- RYTHMES SYNCRONISÉS, ACC. AUTO. ARPEGES, ETC.

Seule la technologie avancée d'éminent pouvait réussir ce "tour de force".

Un rapport qualité-prix qui défie toute concurrence.



12 mois sans intérêt

Si vous projetez d'acheter un orgue, soyez un consommateur averti: comparez, mais assurez-vous d'avoir entendu éminent



Centre d'orgues Eminent de Québec Enr.
(Autrefois Musique Gaipeau de Québec)
Place Lebourgneuf 626-0236

La nouvelle carte médicale sera utilisable partout dans le monde

par Roger BELLEFEUILLE

La nature a horreur du vide, particulièrement dans le domaine de la santé où l'entreprise privée est toujours prête à envahir des secteurs potentiellement lucratifs laissés inoccupés par les services publics.

Ainsi, les Québécois se verront offrir, à compter d'aujourd'hui, une carte médicale qui permettra à son détenteur de recevoir des soins mieux appropriés à sa condition, partout dans le monde.

Déjà en vente aux États-Unis et au Canada, cette carte fait son apparition au Québec avec le concours du Comité de liaison des handicapés physiques du Québec, un organisme qui a vu le jour en 1973 et dont le siège social est à Montréal.

Au Québec, la carte est émise par la Banque de données médicales, une entreprise à but lucratif, dont le président est M. Ronald Montigny. Celui-ci, selon les explications fournies, hier, au cours d'une conférence de presse au centre François-Charon à Québec, est consultant auprès de divers organismes quant à des campagnes de collecte de fonds.

Déjà une armée de 325 vendeurs, sous la supervision de 30 gérants régionaux, s'appête à se déployer sur le territoire provincial avec l'appui d'une campagne publicitaire d'envergure dans 92 stations de radio, 22 stations de télévision, dans tous les hebdomas A-1 et les quotidiens.

Une partie des bénéfices — environ 40 pour 100 — doit retourner au comité de liaison afin d'assurer une plus grande autonomie financière des personnes handicapées.

Toutefois, de l'aveu même du secrétaire-trésorier du comité, M. Jean-Marc Chabot, seulement une dizaine de handicapés physiques sont à ce jour recrutés sur les 325 vendeurs et 30 gérants régionaux.

Pour sa part, le président de la Banque de données médicales, M. Montigny, s'est refusé à divulguer la quote-part que touchera chaque vendeur.

En outre, quant à la sauvegarde du caractère confidentiel de cette banque de données médicales constituée par cette compagnie privée, M. Montigny a précisé que cette garantie était assurée du fait que son lieu était un secret bien gardé.

Les promoteurs espèrent vendre pas moins de 80.000 cartes au cours de la première année.

Bonne pour trois ans, la carte médicale individuelle sera vendue \$18 et \$36 pour les membres d'une famille. Des formules d'achat seront entre autres disponibles dans les banques, caisses populaires, cabinets de médecins, CLSC.

Un microfilm

La carte contient un microfilm sur lequel sont consignés divers renseignements d'ordre médical:

Les nouveaux accords sur la santé seront négociés (Bégin)

MONTREAL (PC) — Le gouvernement fédéral n'envisage pas de procéder de façon unilatérale à des "coupures" dans le secteur de la santé et consultera les provinces en vue de renouveler les accords fiscaux sur la santé qui doivent prendre fin en mars 1982.

C'est l'assurance qu'a fournie hier le ministre fédéral de Santé, Mme Monique Bégin, à l'issue d'une réunion informelle et à huis clos de deux heures, dans un grand hôtel de Montréal, avec ses homologues de six provinces: Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Alberta, Terre-Neuve et Manitoba. Le Québec n'était pas représenté, M. Pierre-Marc Johnson ayant été retenu à Québec pour le vote de l'Assemblée nationale sur la résolution condamnant le rapatriement unilatéral de la constitution.

Mme Bégin a promis de rencontrer ses vis-à-vis provinciaux moins d'un mois après le dépôt du prochain budget fédéral afin d'articuler les conditions de renouvellement du programme de financement (appelé en anglais EPF pour Established Program Financing).

Les modifications au programme se feront "par la négociation", a précisé Mme Bégin.

Satisfaction

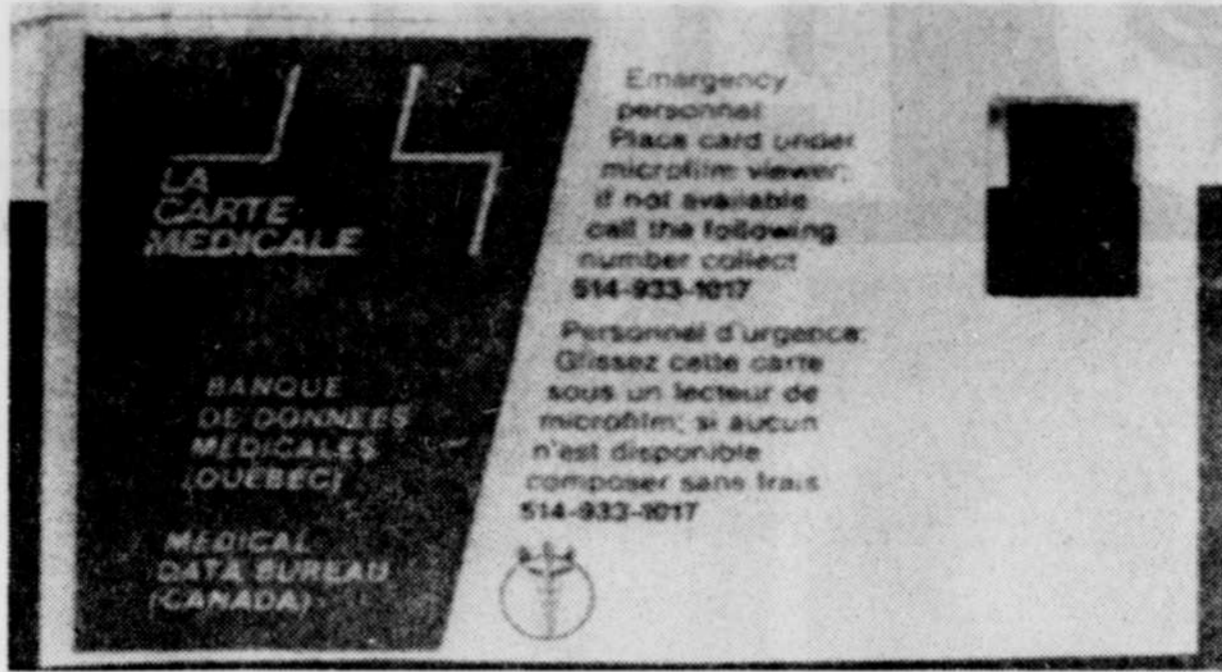
Pour leur part, deux des ministres provinciaux, MM. Dennis Timbrell, de l'Ontario, et Wallace House, de Terre-Neuve, se sont dits satisfaits des résultats de la rencontre d'hier puisque Mme Bégin leur a promis qu'il n'y aurait pas de "coupures directes" dans le secteur de la santé.

"Nous sommes assez satisfaits puisque Mme Bégin nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de coupures dans le domaine de la santé, du moins de la façon dont nous l'entendons", a dit le représentant de Terre-Neuve.

"Mais elle n'a pas pu nous fournir l'assurance que ce serait la même chose dans d'autres domaines", a renchéri son homologue ontarien, Dennis Timbrell, qui rappelle que le domaine de la santé relève de la compétence des provinces et que le pro-

gramme "n'a pas besoin d'être renforcé puisqu'il est déjà fort".

Les gouvernements provinciaux s'inquiètent des intentions fédérales de réduire d'environ \$1,5 milliard les sommes versées par le fédéral pour l'administration des services de santé, qui se chiffrent par environ \$14 milliards.



La nouvelle carte médicale universelle contient un microfilm sur lequel sont enregistrées toutes les données médicales utiles au médecin. Un deuxième microfilm pourrait contenir un électrocardiogramme.

en cas d'urgence, une autorisation de traitement, d'opération et de don d'organes; une liste de 42 affections médicales possibles (hémophilie, rhumes des foies, troubles cardiaques, tabagisme et alcoolisme, diabète, épilepsie, toxicomanie, etc.).

Pour les cardiaques, un deuxième microfilm peut être inclus affichant un électrocardiogramme. Enfin, un service téléphonique fonctionnant 24 heures par jour, à longueur d'année, assurera la communication des informations lorsqu'un lecteur de microfiches ne sera pas disponible à l'endroit où le détenteur sera hospitalisé.

EATON

LISE GAGNON

CLEMENT BOIS, gérant

NICOLE LITALIEN

LINDA HAMEL

FRANCINE COLLIN

SUZANNE DUMONT

FAITES CONFIANCE A NOS SPECIALISTES

Nous vous présentons les membres de notre fameuse équipe de coiffeurs. Ils seront toujours heureux de discuter avec vous et de vous conseiller au sujet d'une coupe, mise en plis, teinture ou permanente.

De plus, ils se feront un plaisir de vous renseigner sur nos intéressants prix réduits en vigueur durant tout le mois d'octobre.

12.00 de rabais! Permanente Organic Aid
Prix courant Eaton 47.00
35.00

La permanente **Organic Aid** pour cheveux naturels ou teints comprend le shampooing, coupe et mise en plis conditionneur.

Pour rendez-vous, venez ou téléphonez:
Eaton, Place Ste-Foy,
653-9331 local 258

Ces prix sont en vigueur à Place Ste-Foy seulement

Cadeaux Vive les mariés

OFFERTS PAR LE SOLEIL AUX FUTURS MARIÉS

Une valeur de plus de \$25

Notre cadeau VIVE LES MARIÉS est gratuit, pratique et intéressant.

Voici ce que recevront les mariés:

- Plus de 20 produits de qualité, plein format
- Des bons-rabais valant plus de \$12
- Deux semaines d'abonnement gratuit au SOLEIL
- Le tout d'une valeur de plus de \$25

Si votre mariage ou celui de parents et amis est prévu d'ici quelques mois, profitez de cette offre. Les futurs mariés inscrits recevront le cadeau VIVE LES MARIÉS. Remplissez ce coupon pour vous-même ou pour des parents ou amis et retournez-le par la poste. Sans déboursé et sans obligation. Nous nous occuperons du reste. Tous les formulaires doivent nous parvenir AVANT le mariage.

Le cadeau VIVE LES MARIÉS est un hommage du quotidien LE SOLEIL

IL NE S'AGIT PAS D'UN CONCOURS

UN SEUL COUPON SUFFIT

CHAQUE NOUVELLE MARIÉE INSCRITE RECEVRA UN CADEAU

Des produits différents peuvent être substitués selon la disponibilité.

Cadeaux Vive les mariés

LE SOLEIL

Département "Vive Les Mariés"
390, rue St-Vallier est
Québec G1K 7J6

VEUILLEZ REMPLIR CETTE FORMULE AU COMPLET

Veillez inscrire la personne suivante pour un cadeau VIVE LES MARIÉS gratuit.

(Lettres moulées)

NOM DE LA FIANCÉE _____ (prénom) _____ (nom)

NOM DU FIANCÉ _____ (prénom) _____ (nom)

ADRESSE ACTUELLE DE LA FIANCÉE _____ (no) _____ (rue) _____ (app.)

_____ (ville ou village) _____ (code postal) _____ (bur.) _____ (rés.)

DATE DU MARIAGE _____ ÉGLISE _____

NOM DE L'OFFICIAIRE (Ministre, Prêtre, Rabbín, etc.) _____

Cochez si vous êtes: FIANCÉE MÈRE PARENT AMI

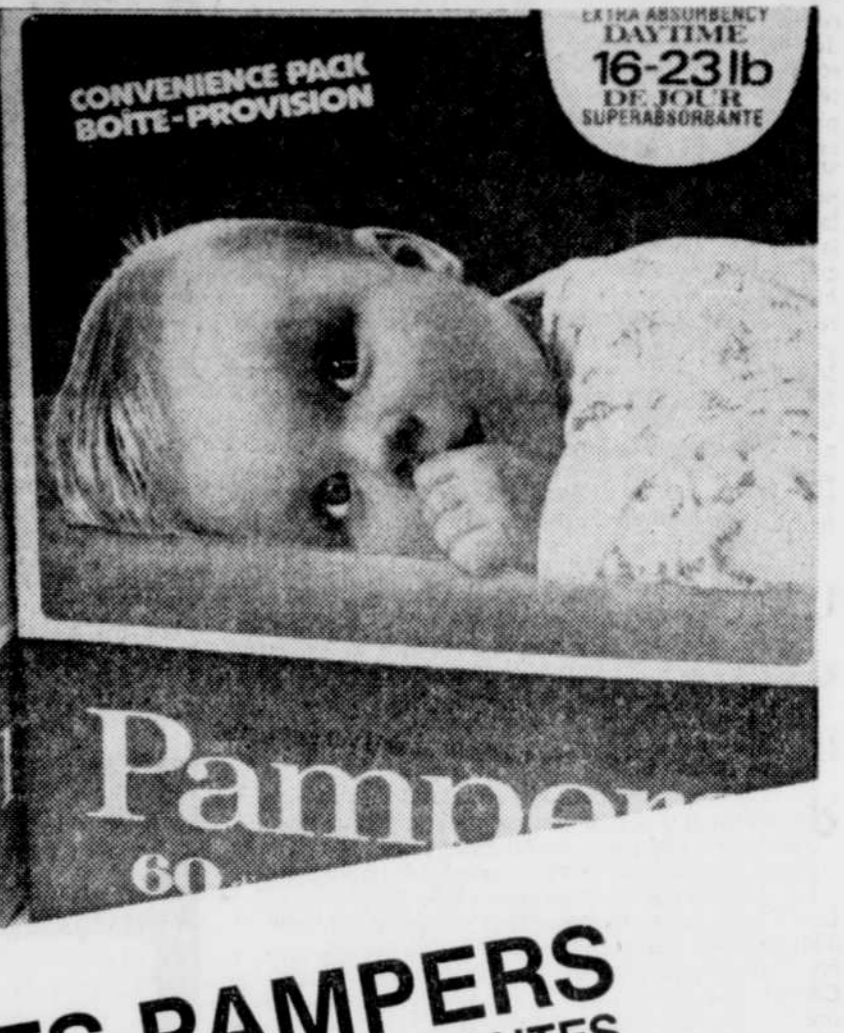
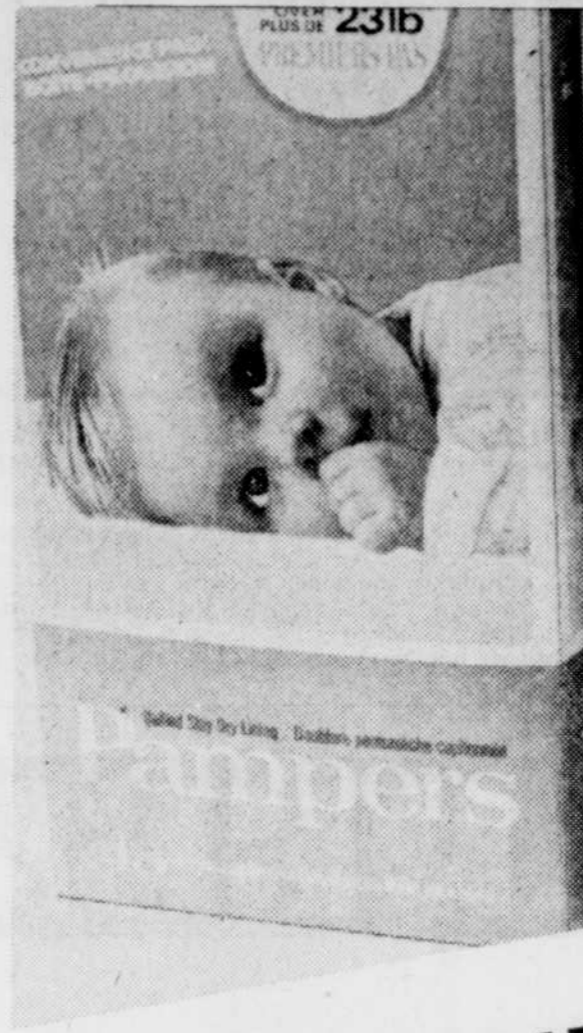
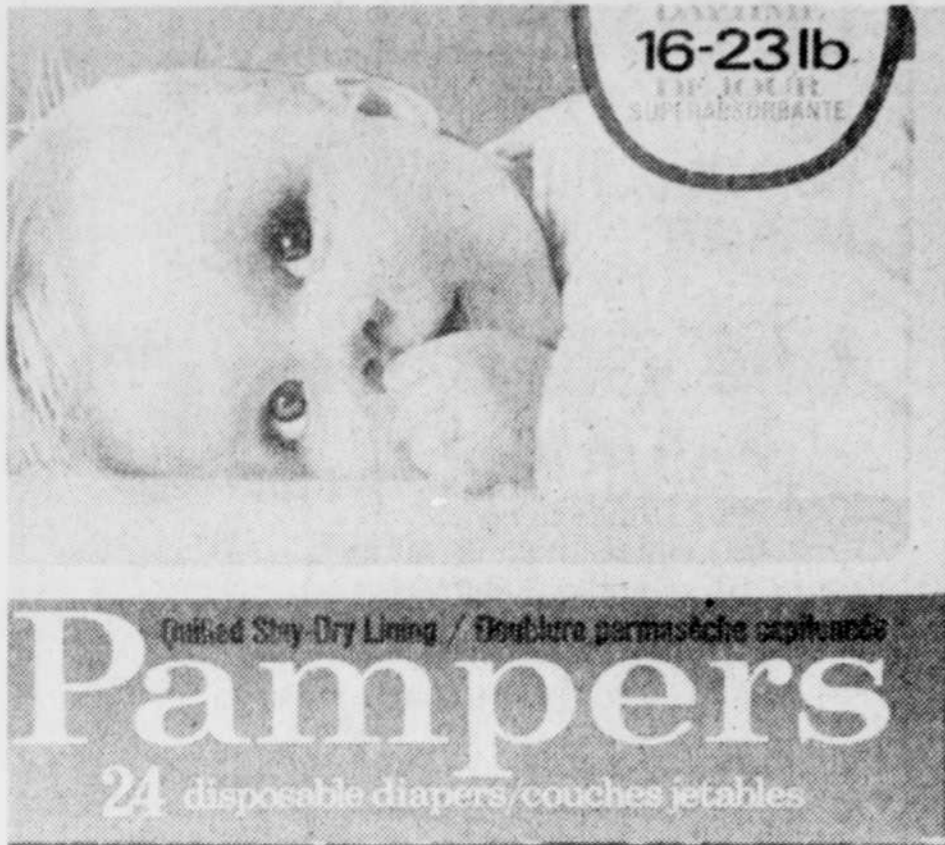
VOTRE NOM _____

VOTRE ADRESSE _____

LES SUPERMARCHÉS



provigo



COUCHES PAMPERS
DE JOUR SUPER ABSORBANTES

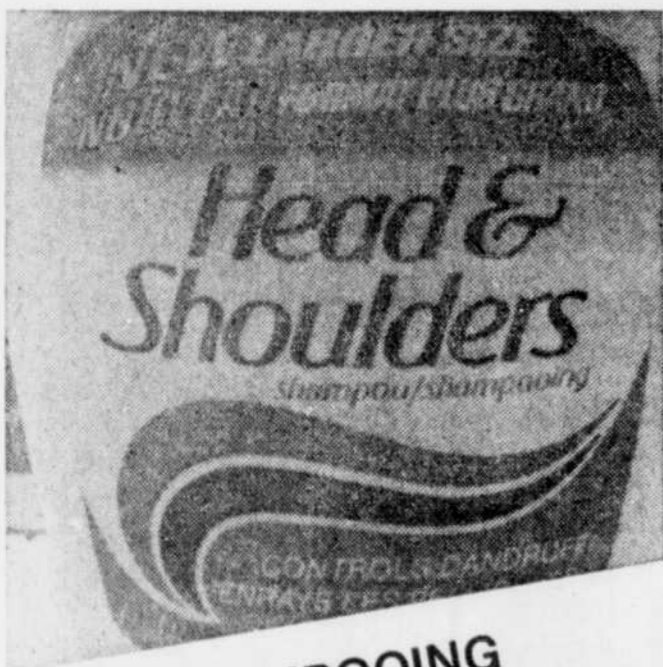
BOÎTE DE 24 OU DE 30

3³⁹

COUCHES PAMPERS
PREMIER PAS OU SUPER ABSORBANTES

BOÎTE DE 48 ou 60

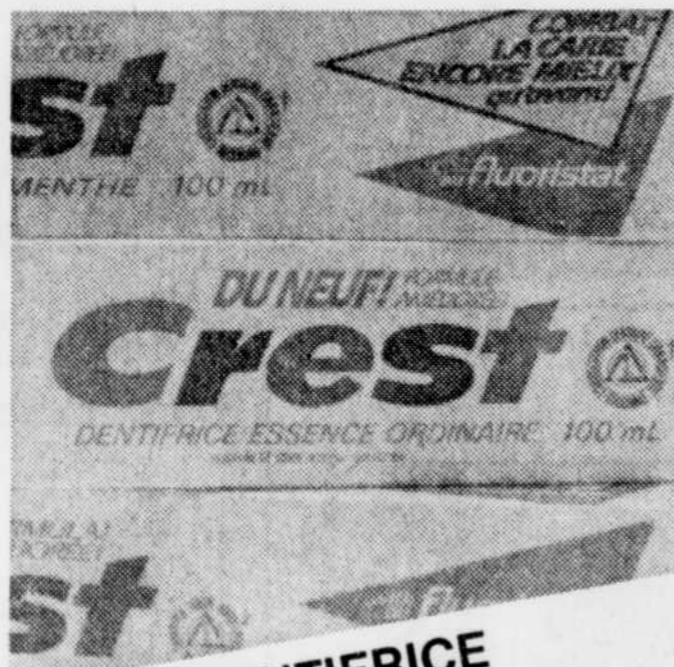
8²⁹



SHAMPOOING
Head & Shoulders

contenant
de 450 ml

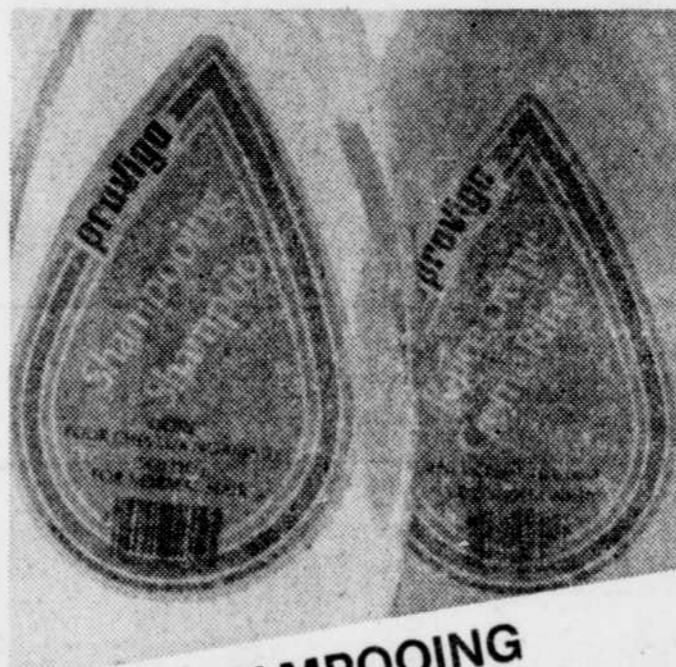
3⁶⁹



DENTIFRICE
régulier ou menthe, Crest

Tube de 100 ml

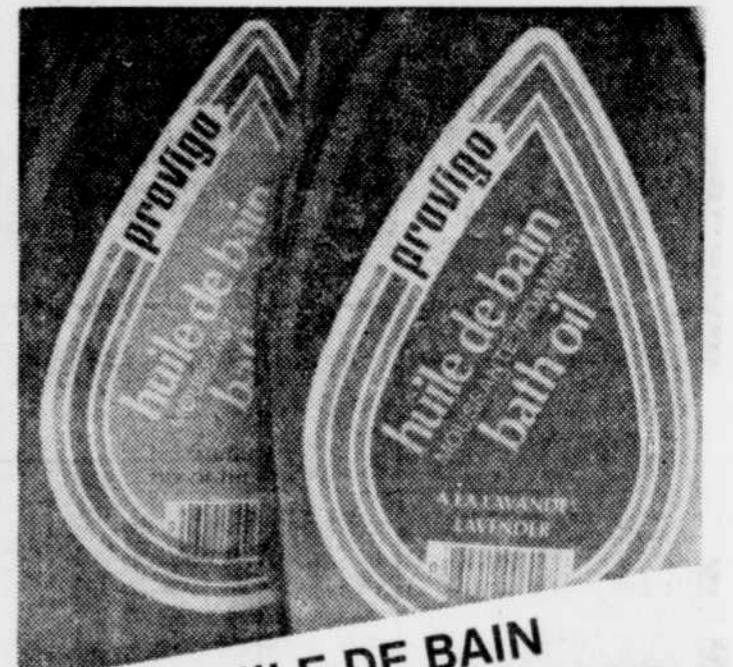
1¹⁹



SHAMPOOING
ou crème rince, Provigo

contenant
de 650 ml

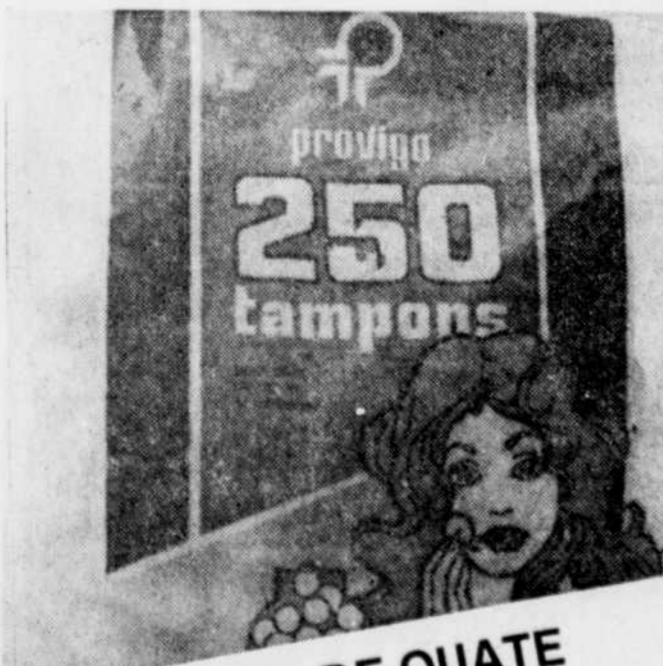
1¹⁹



HUILE DE BAIN
Lavande, lilas ou muguet, Provigo

contenant
de 650 ml

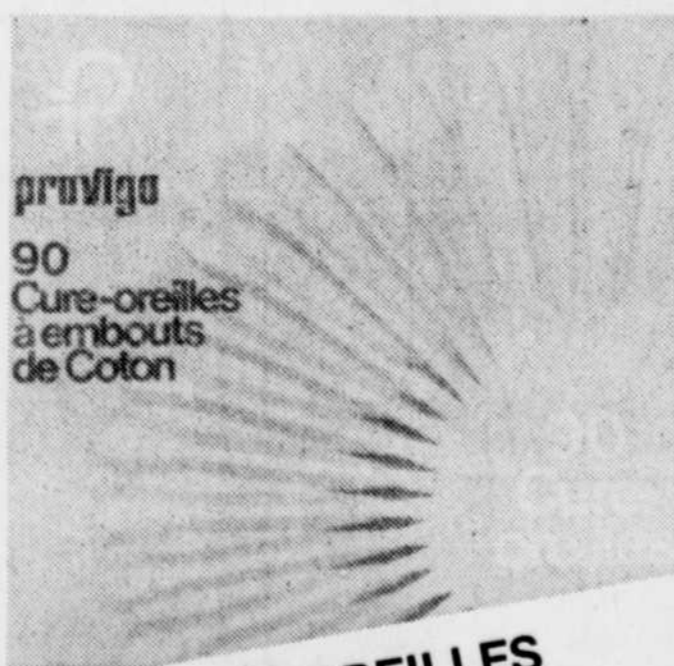
1¹⁹



BOULES DE OUATE
Provigo

emb. de 250

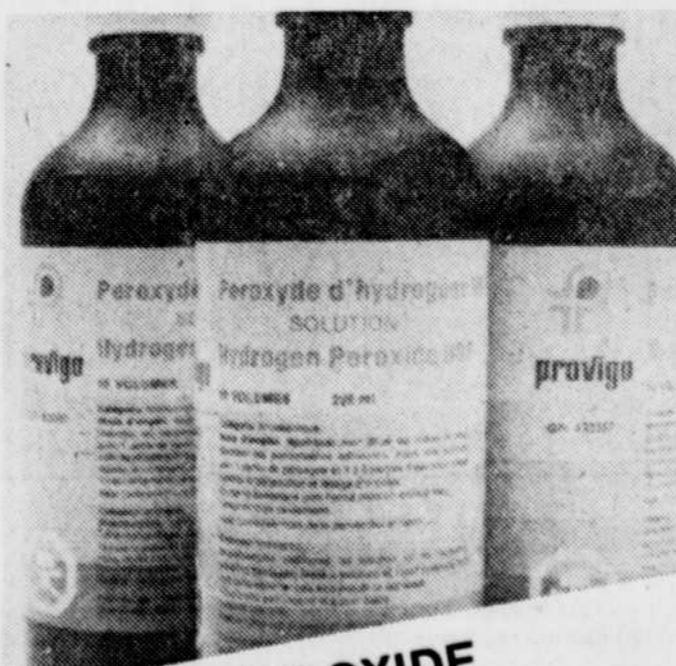
89



CURE-OREILLES
Provigo

boîte de 90

55



PEROXIDE
10 volumes, Provigo

contenant
de 225 ml

49



DISSOLVANT
de poli à ongles, Provigo

bouteille
de 114 ml

79

Québec

Echec des tentatives pour créer un 3e parti

PAR Pierre-Paul NOREAU

Une seconde tentative de lancer un troisième parti municipal dans la lutte électorale à Québec s'est à nouveau soldée par un échec complet.

Le candidat indépendant à la mairie, M. René Lucien Lapointe, était à l'origine du mouvement visant à réunir des candidats intéressés à la mise sur pied d'une troisième force politique dans la Vieille Capitale. Son appel aux indépendants lancé via les journaux et la radio a reçu un accueil plus que mitigé hier au restaurant Laurentien. Deux candidats sont venus y rencontrer M. Lapointe, soit MM. Jean Blouin et Jacques Vachon. Pour ce dernier, la décision de se lancer dans l'arène électorale n'est pas définitive. Semblant déçus

du peu de succès de la réunion, les deux hommes ont quitté M. Lapointe après une demi-heure de conversation sans prendre aucun engagement.

Le candidat à la mairie semblait pourtant assuré de la présence d'environ une quinzaine de candidats indépendants, en plus de celle de M. Robert Bertrand, président de l'Association des propriétaires des quartiers Duberger et Les Saules. Joint hier après-midi, M. Bertrand s'est montré étonné des allégations de M. Lapointe.

"Il s'est tout simplement servi de mon nom pour faire la publicité de sa réunion", de conclure M. Bertrand. Celui-ci avait bel et bien été joint par le candidat Lapointe, mais ne l'avait nullement as-



M. Jean Blouin, candidat indépendant dans le district no 9 regroupant Sacré-coeur et Saint-Sauveur.



M. Jacques Vachon, candidat indépendant dans Saint-Roch.



M. René Lucien Lapointe, candidat indépendant à la mairie.

suré de sa présence, ni de son appui, non plus que de la présence de candidats indépendants de son secteur, avec lesquels il est en contact. Pour les gens de la presse, c'est la seconde

fois qu'une convocation faite par M. Lapointe se termine en "queue de poisson". Une rencontre avec les étudiants du cégep de Limoilou avait précédemment été prévue, mais faute d'une

organisation solide, M. Lapointe s'était finalement retrouvé sans autre auditoire que les journalistes. Il affirme toutefois que dès le départ des gens de la presse, les étudiants "qui

furent les caméras", lui avaient posé "au moins 122 questions".

Manque de temps...

Du côté de M. Robert Bertrand, les possibilités de voir surgir un troisième parti sont pour ainsi dire nulles également. M. Bertrand a expliqué que des candidats contactés précédemment se réuniront à nouveau la semaine prochaine. Sept personnes sont toujours en lice, mais en raison de la décision de l'Association des propriétaires de ne pas appuyer une autre formation politique et aussi à cause du manque de temps pour mettre sur pied l'organisation nécessaire, M. Bertrand croit que plusieurs d'entre eux se retireront tout simplement. Quant à sa candidature personnelle, "seules de très fortes

pressions de la part des citoyens de Duberger et Les Saules pourraient me faire réviser ma décision de ne pas me présenter. Et ce même si je considère que mes chances sont excellentes", expliquait-il.

Indépendants

Les deux personnes à s'être rendues à l'invitation de M. Lapointe sont toutes les deux du secteur centre-ville. M. Jean Blouin sera candidat dans le district no 9 (paroisses Sacré-Coeur et Saint-Sauveur). Gérant de service, M. Blouin dénonce entre autres l'actuelle administration de la ville composée "d'échevins de tablette qui approuvent des dossiers qu'ils ne connaissent pas". Les problèmes du déneigement du stationnement et des maisons abandonnées lui

tiennent également à coeur.

M. Jacques Vachon prendra quant à lui sa décision définitive le 9 octobre prochain. Il ne manque pas toutefois de souligner les hausses de taxes abusives auxquelles les citoyens de

Québec ont à faire face et le manque de consultation sur les problèmes dans les différents quartiers. M. Vachon est un citoyen de la paroisse Saint-Roch et travaille comme fonctionnaire au ministère de l'Éducation.

Une charte des droits incomplète dit le RAIF

MONTREAL (PC) — Le Réseau d'action et d'information pour les femmes estime que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne est une charte incomplète qui ne comprend même pas des droits aussi fondamentaux que le droit à l'identité autonome, le droit au respect de l'individualité des conjoints dans le couple, le droit à la reconnaissance du statut d'adulte quels que soient les liens contractés, le droit à la libre disposition de son corps.

LE TEMPS EN VEUT À VOTRE PEAU

Après avoir subi les assauts du soleil, du vent, du sable, au cours de l'été, votre peau a besoin de soins.



Dans son salon d'esthétique ultra confortable et dans un climat d'intimité, nos esthéticiennes professionnelles vous prodigueront des soins appropriés.

- Nettoyage en profondeur
- Cure de rehydratation
- Peeling beauté
- «Jeanne Gatineau» (exclusif à la maison ELLE)
- Épilatoire à la cire tiède
- Manucure
- Services offerts aux hommes et aux femmes
- Beauté des pieds
- Maquillage personnalisé
- Cours de maquillage privé
- Choix de produits de beauté — Jeanne Gatineau — Yonka
- Les cosmétiques de la Maison «ELLE»

LA MAISON ELLE ESTHETIQUE PREND SOIN DE VOUS.

LA MAISON ELLE INC. AGENCE DE MANNEQUINS PROFESSIONNELS ET D'HÔTESSES D'ACCUEIL EDIFICE ST-LAURENT, 55, CHEMIN STE-FOY, QUÉBEC G1R 1S9

Pour rendez-vous: 529-2141



20% DE RABAIS SUR VOTRE PREMIER TRAITEMENT (valable jusqu'au 1er novembre 1981)

\$1 CAN = \$1 US

General
Location d'autos

Offre spéciale en Floride jusqu'au 15 avril 1982

La location doit être prépayée au Québec avant votre départ
Taxe et assurance payables en US à votre arrivée en Floride

Pour informations voyez votre agent de voyages

la Baie
Les Galeries de la Capitale

Les échanges spéciaux de 2 semaines, de First Lady!

Perruques
Vous avez envie d'une nouvelle perruque? Apportez-nous l'ancienne et vous pourrez profiter d'une réduction spéciale de 15,00 à l'achat d'un nouveau style entre 48,00 et 95,00! Grand choix de modèles aux couleurs variées, tous en modacrylique. Tous les modèles sont compris sauf ceux de Vogue et Christian Dior.

Exposition Benoît Côté
du 24 septembre au 24 octobre

«Black is beautiful»

Au Salon du Mobilier International
231, Saint-Paul, Québec, tel.: 692-0760

Ouvert du mardi au samedi de 10 hres à 17 hres le jeudi et le vendredi jusqu'à 20 hres

Perçage d'oreilles
Echangez une ancienne paire de boucles à pinces pour oreilles non percées contre un rabais de \$5 sur un perçage d'oreilles. Le consentement écrit des parents ou du tuteur(trice) est requis pour les jeunes de moins de 18 ans.

Anesthésie locale en atomiseur .50 en sus

Téléphonez à 627-5932. Perruques et perçage d'oreilles First Lady, rayon 012. Pas à Chicoutimi. Jusqu'au 17 octobre.

CLINIQUE D'OPTOMETRIE DE LORETTEVILLE
Examen de la vue
Verres de contact
Lunettes

Dr René Rhéaume, O.D., optométriste
167, boul. Vaicartier, Loretteville
842-8408

STÉRÉAUTO
600, Belvédère, Québec 527-5644

RADIO AM/FM De Haute Qualité

\$99 INSTALLATION INCLUSE
\$39.99 De plus pour le modèle AM/FM avec lecteur de cassettes

se rattache à Prêt personnel

PLACEMENT-BONI

Simple à placer

BONI

Placement-Boni est un plan d'épargne systématique qui vous permettra de réaliser enfin un projet de voyage, diminuer votre prochain emprunt ou simplement accumuler régulièrement de l'épargne.

C'est simple: vous fixez le montant de vos dépôts, la fréquence et la durée. C'est tout! Votre caisse populaire s'occupe du reste. Au terme de votre engagement, vous recevez le capital, les intérêts et, en plus, un boni substantiel vous sera versé.

Exemple d'un Placement-Boni à un taux d'intérêt de 18%*		
	Dépôt mensuel	Valeur à la fin du plan d'épargne**
Pour un plan d'une durée de 3 ans	10 \$	481,70 \$
	50 \$	2 408,52 \$
	100 \$	4 817,03 \$
Pour un plan d'une durée de 5 ans	10 \$	1 001,92 \$
	50 \$	5 009,62 \$
	100 \$	10 019,24 \$

* Le taux d'intérêt ci-haut mentionné peut être différent lors de votre adhésion à un Placement-Boni. Le taux d'intérêt peut être modifié les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.
** Incluant capital, intérêts et boni.

À la Caisse populaire Desjardins, vous parlez d'argent avec des gens qui veillent à vos intérêts.

se rattache au compte courant

la caisse populaire desjardins

CTCUQ

Enquête en vue de réorganiser les circuits

par Pierre ASSELIN

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec effectuera une enquête d'envergure auprès de 23.000 foyers de la région de Québec et demandera même une concertation des plus importants employeurs de la région pour connaître les déplacements de la population et réorganiser en conséquence le service d'autobus.

Le président de la CTCUQ, M. Léonce Bouchard, a expliqué en conférence de presse qu'entre le 5 octobre et le 16 novembre, les citoyens interrogés recevront d'abord une série de documents par la poste et ensuite seront joints par des téléphonistes de la commission pour compléter les informations. Deux laissez-passer spéciaux valides pour tous les samedis et dimanches d'octobre et

novembre seront remis en échange à chaque foyer interrogé.

Le président a aussi souligné l'importance des horaires de travail des fonctionnaires provinciaux, par exemple, pour la planification d'un service d'autobus. "Les horaires flexibles font que les employés choisissent pour la plupart, la même heure pour commencer, ce qui a pour résultat d'empêcher les heures de pointe", a-t-il commenté. Le sondage permettra de confirmer, si tel est le cas, ses affirmations pour mettre au point, avec les employeurs, une formule qui améliorera le service.

Cette enquête, qui coûtera \$170.000 à la commission, est la troisième du genre sur le territoire, la dernière remontait à 1977. Les résultats devraient être connus et évalués vers mars 1982, après que les chiffres de Statistique Canada sur le recensement auront permis d'évaluer la représentativité.

M. Bouchard a toutefois précisé qu'il n'y aurait pas de changements apportés au service avant la fin de 1982. Craint-il que les résultats soient à ce moment dépassés? Non, a-t-il répondu, puisque cette enquête sera de toutes façons rééditée d'ici quatre ans pour la remettre à jour.

M. Bouchard ne prévoit cependant pas que la commission doive acheter de nouveaux véhicules pour effectuer les améliorations au service. "Nous avons déjà des commandes de placées auprès de fabricants pour le renouvellement normal de la flotte", a-t-il précisé. "Ces véhicules-là, ça ne pousse pas aux arbres et il faut prévoir longtemps d'avance, nous n'achèterons pas d'autres autobus immédiatement après le sondage." La commission verra plutôt à changer les trajets inutiles, ceux qui se doublent pour les réaffecter aux lignes où un besoin se fait sentir.

L'avenir et le système de transport rapide

Dans le document qu'il remettait

aux journalistes, le président a annoncé que l'étude de faisabilité d'un système de transport rapide à Québec serait enfin déposée vers la fin du

mois de novembre. Ce projet est en l'air déjà depuis quelque temps et aurait dû être déposé vers la fin juillet, a-t-il rappelé.

Communauté urbaine de Québec Cartes plus complètes disponibles

La Communauté urbaine de Québec dévoilait hier les trois nouvelles cartes de base de son territoire, les plus récentes et complètes qui existent à l'heure actuelle.

Ces cartes, disponibles pour le grand public en plusieurs formats, contiennent des informations sur les aspects physique, humain, économique etc. du territoire. Cette carte est l'outil par excellence pour la pré-

sentation de projets d'intervention sur le milieu, par exemple dans un schéma d'aménagement. Ainsi, le réseau routier, la toponymie, l'hydrographie, les surfaces bâties, les infrastructures y sont indiquées. La carte contient par exemple les informations sur les Galeries de La Capitale et toute la toponymie en a été vérifiée.

Le lancement avait lieu à la cartothèque de l'université Laval, où elle

se trouve encore, et elle est disponible à la CUQ pour un prix variant entre \$0.50 et \$12, selon le format. Les trois échelles employées sont: 1:20.000, 1:50.000 et 1:125.000, a précisé le chef de la cartothèque, M. Yves Tessier.

Celui-ci a rappelé que ce sont les services d'aménagement de la CUQ qui se sont chargés de la réalisation de la carte.

ITALIA

EATON

ITALIA

ITALIA

Caleidoscope italiano

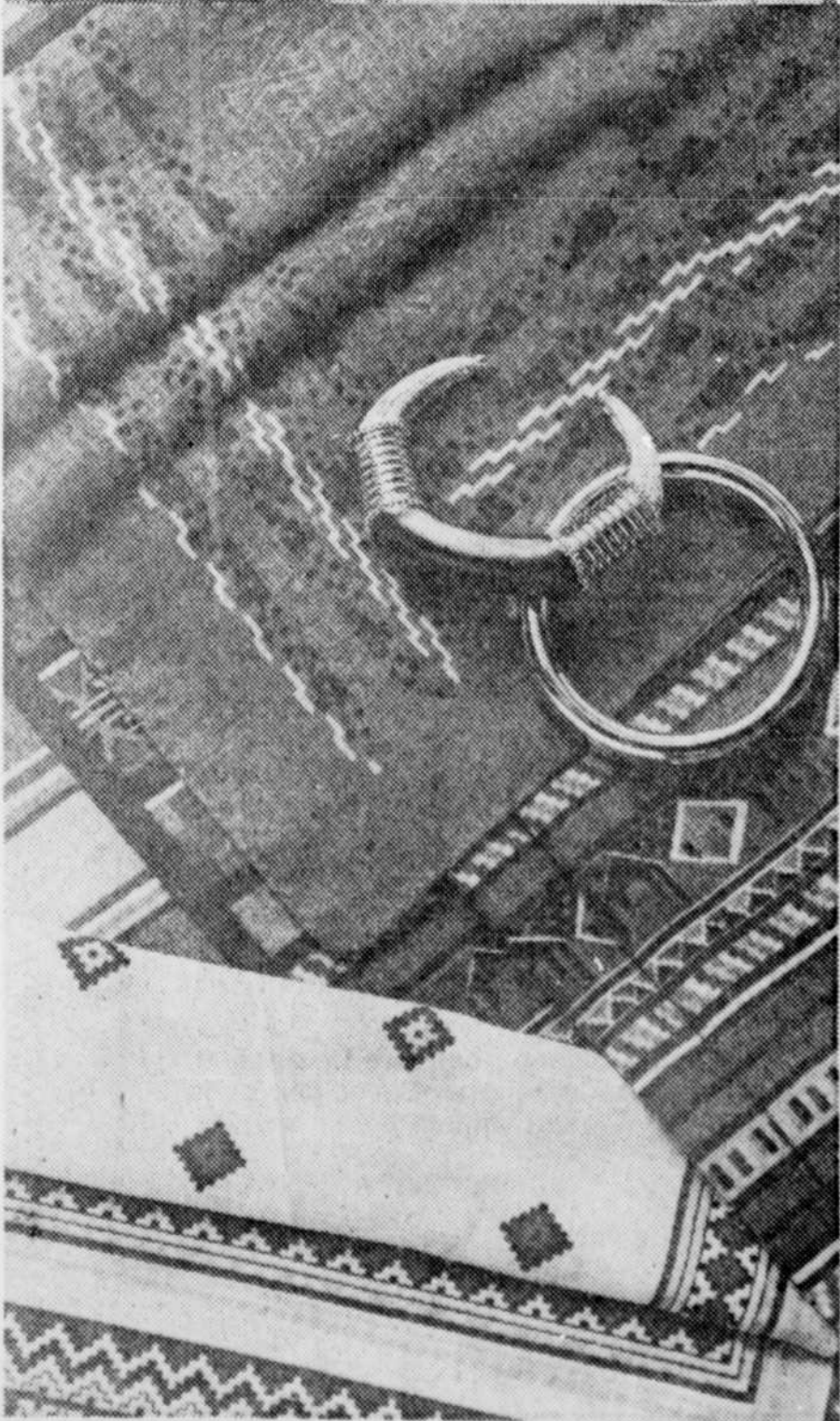
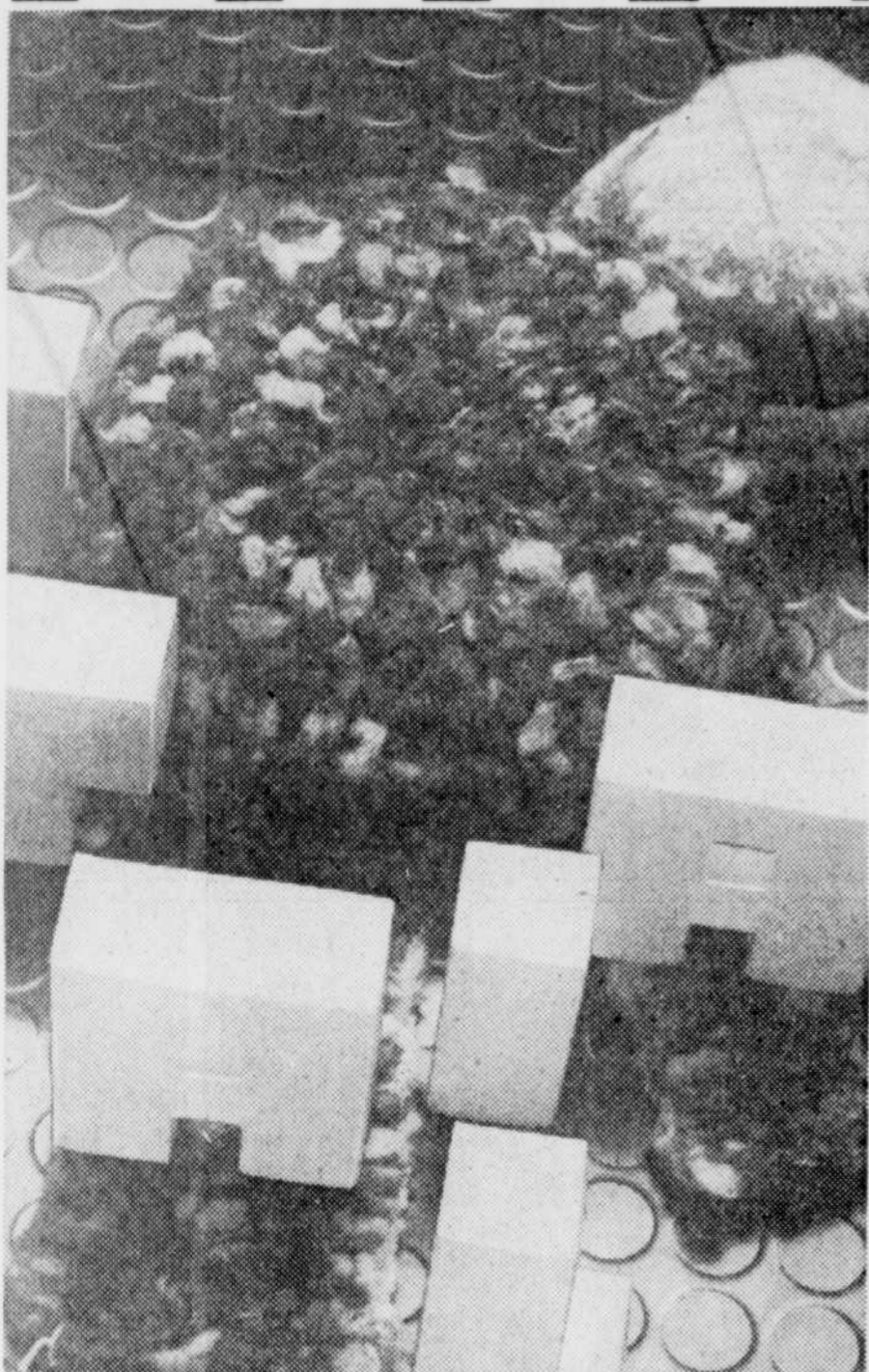
La mode hivernale s'illumine. Elle s'accroît d'affriolants compléments follement colorés. Selon la tradition, la maille se tricote à la main. En acrylique et laine, ensemble béret et foulard noir, brun ou vert loden, **48.00** l'ens. ou bonnet ton naturel combiné au beige, rose cendré, rubis ou gris, **24.00** ch. Avec la froidure, reviennent les foulards. Misez sur le carré de polyester à imprimé ethnique bourgogne, beige, rouille ou à

motif aztèque bourgogne, kaki ou bleu roi. **10.00** ch. A l'image des vifs tricotés sud-américains, la maille féminine chante la complexité du motif. Sur une portée de teintes estompées, la robe-pull à col roulé harmonise l'acrylique, le mohair et le nylon. En bleu ou brun. Tailles petite, moyenne, grande. **76.00** ch. Un duo de bon ton: pull et jupe à jacquard en acrylique, laine d'agneau et polyamide. En écreu ou noir.

Tailles petite, moyenne, grande. Pull **62.00** ch. et jupe **60.00** ch.

Pas vendu aux Galeries de la Capitale.

Eaton, Place Ste-Foy et à notre nouveau magasin des Galeries de la Capitale. Rayons 202 et 442. (Achats en personne seulement).



EATON